

Conseil municipal de Sèvremoine

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2018

Nombre des membres du conseil municipal en exercice : 154

Nombre de conseillers municipaux présents : 86

Date de la convocation : 23 mars 2018

Date d'affichage du compte-rendu et des délibérations : 10 avril 2018

Délibération n°DELIB-2018-060-Demande de subvention D.T.E.R. affichée le 3 avril 2018

Le jeudi vingt-neuf mars deux mille dix-huit, à 20 h 00, le conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à Roussay, salle des loisirs, sous la présidence de Didier Huchon, maire.

Conseillers municipaux présents : (86) Alain Arial, Marie-Bernadette Audouin, Philippe Bacle, Claire Baubry, Magali Beillevaire, Marion Berthommier, Dominique Besnier, Daniel Billaud, Philippe Blanchard, Jérôme Boidron, Sylvie Boissinot, Isabelle Bouron, Jean-Luc Brégeon, Catherine Brin, Christophe Caillaud, Richard Cesbron, Cyrille Chiron, André Chouteau, Jean-Paul Chupin, Paul Clémenceau, Rémy Clochard, Maryse Coutolleau, Thierry Défontaine, Pierre Devêche, Christelle Dupuis, Alain Essolito, Cécile Fleurance, Jean-René Fonteneau, Jean-Marie Frouin, Franck Gaddi, Geneviève Gaillard, Stéphane Gandon, Roland Gerfault, Claudine Gossart, Chantal Gourdon, Rebecca Graveleau, Hervé Griffon, Florence Grimaud, Yohan Guédon, Sabrina Guimbretière, Nicole Guinaudeau, Muriel Harrault, Rachel Hérault, Didier Huchon, Christophe Huet, Serge Hulin, Patricia Kieffer, Colette Landreau, Joël Landreau, Hélène Landron, Hervé Launeau, Sandrine Lebon, Marie-Annette Lévêque, Béatrice Mallard, Paul Manceau, Véronique Marin, Jean-Louis Martin, Sébastien Mazan, Allain Merlaud, Michel Merle, Chantal Moreau, Lydie Papin, Jean-Michel Pasquier, Nadia Pellerin, Alain Pensivy, Marie-Pierre Pérez, Géraldine Piétin, Dominique Pohnu, Marie-Line Poiron, Florence Poupin, Freddy Radigois, Marie-Odile Ransou, Christelle Raveleau, Michel Rousseau, Christian Rousselot, Jacques Roy, Denis Sourice, Jean-Michel Taillé, Corinne Texier, Jean-Luc Tilleau, Marie-Isabelle Troispoils, Gérard Vibert, Laurent Vigneron, Denis Vincent, Isabel Volant, Sophie Vrain.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (54) Laurence Adrien-Bigeon, Véronique Antunes-Baptista, Gilles Blanchard, Dominique Bochereau, Emmanuel Bretau, Solène Burgos, Julien Chambaraud, Eloïse Charrier, Yoann Chauvat, Rita Chiron, Eric Chouteau, Sandrine Clément, Etienne Coutolleau, Thierry Derzon, Jacques Deveau, Emilie Douillard, Anthony Drouet, Franck Dugas, Pascal Esnard, Vanessa Fortin, Anthony Foulonneau, Valérie Fouquet, Soizic Frouin, Julie Gaboriau, Philippe Gaborieau, Cassandra Gaborit, Thomas Goba, Nathalie Griffon, Aurélie Groiseleau, Nathalie Grolleau, Philippe Guicheteau, Andrée Huchon, Loïc Humeau, André Léauté, Matthieu Leray, Nathalie Leroux, Béatrice Lucas, Yves Marquis, Clarisse Martin, Mickaël Mégrier, Simon Merceron, Isabelle Mériaux, Marielle Michenaud, Anthony Morin, Virginie Neau, Aurélie Raulais, Bérangère Ripoché, Michel Ripoché, Geordie Siret, Lydia Sourisseau, Jean-Luc Suteau, Murielle Suzenet, Marie Viaud, Marc Vigneron.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (14)

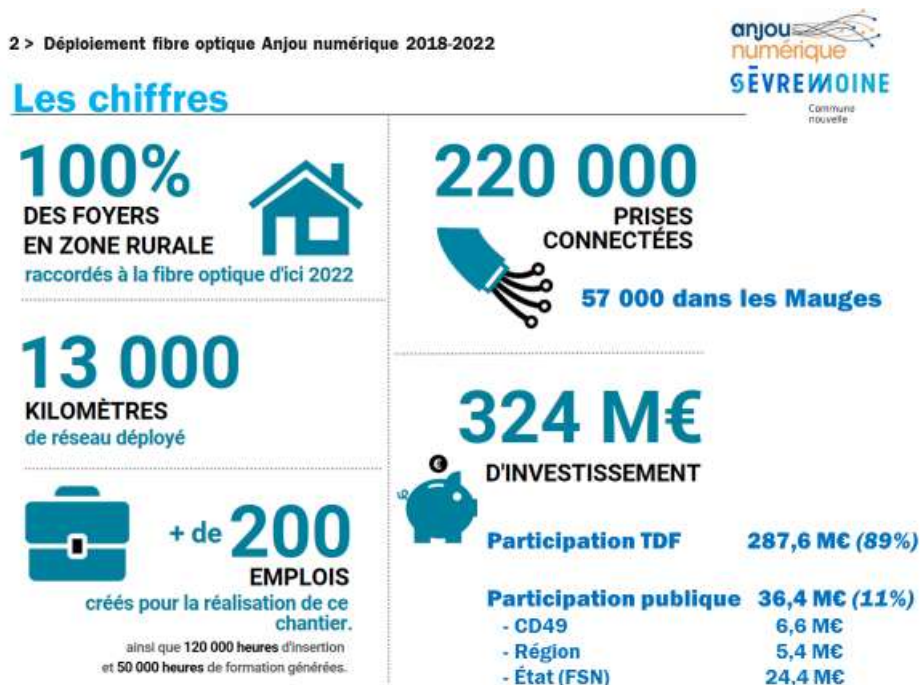
Absents	Délégation de vote à
Marc Biélin	Marion Berthommier
Fabrice Bréhéret	Pierre Devêche
Georges Brunetière	Franck Gaddi
Mathieu Chevalier	Laurent Vigneron
Pierre-Marie Grimaud	Philippe Blanchard
Benoît Martin	Stéphane Gandon
Geneviève Morillon	Chantal Gourdon
Joël Praud	Christian Rousselot
Jacky Quesnel	Serge Hulin
Julie Ripoché	Alain Arial
Sylvain Rousteau	Allain Merlaud
Lydie Rouxel	Hervé Launeau
Marie-Claire Starel	Patricia Kieffer
Jessica Vilhem	Colette Landreau

Secrétaire de séance : Cyrille Chiron

PREAMBULE

Aménagement numérique : Carte de déploiement

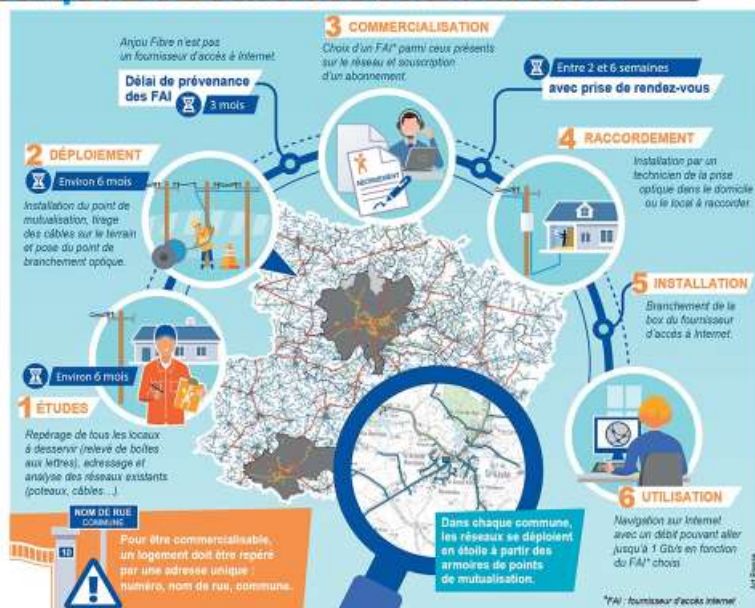
Monsieur le maire rappelle que le marché de la fibre optique sur le département de Maine-et-Loire a été attribué.



Les agglomérations angevine, choletaise et saumuroise ne sont pas concernées par cette opération puisque c'est ORANGE qui a déclaré l'intention de déployer la fibre sur ces territoires en zone AMII. Voilà pourquoi le marché prévoit la diffusion de la fibre optique sur l'ensemble du département, hormis ces trois secteurs. La fibre optique sera déployée à 100% d'ici 2022, y compris pour l'habitat le plus éloigné, et dans ce cas principalement en aérien sur les poteaux téléphoniques. On pourrait s'inquiéter de la pénurie actuelle sur la fibre optique, mais TDF a fait des pré-réservations auprès de ses fournisseurs chinois. Trois centres de formation vont être créés, dont un sera basé à Chemillé.

TDF se voit confier une délégation de service public d'une durée de 25 ans, prévoyant une commercialisation aux fournisseurs d'accès internet, comme ORANGE, FREE, BOUYGES,... La participation financière publique prévue entre l'Etat, le Département, la Région et les E.P.C.I. est moins importante que prévue car le délégataire finance 89% de l'opération, à tel point que les E.P.C.I. ne sont plus mis à contribution.

6 étapes de construction du réseau



Planning déploiement 49



Le déploiement a été planifié selon trois catégories de zones. La première dénommée « liste rouge » concerne les zones blanches ou en zones grises très défavorisées, sur lesquelles il convient de développer très rapidement la fibre optique, car dotées de débits inférieurs à 2 Mo, premier niveau d'accès à un service internet.

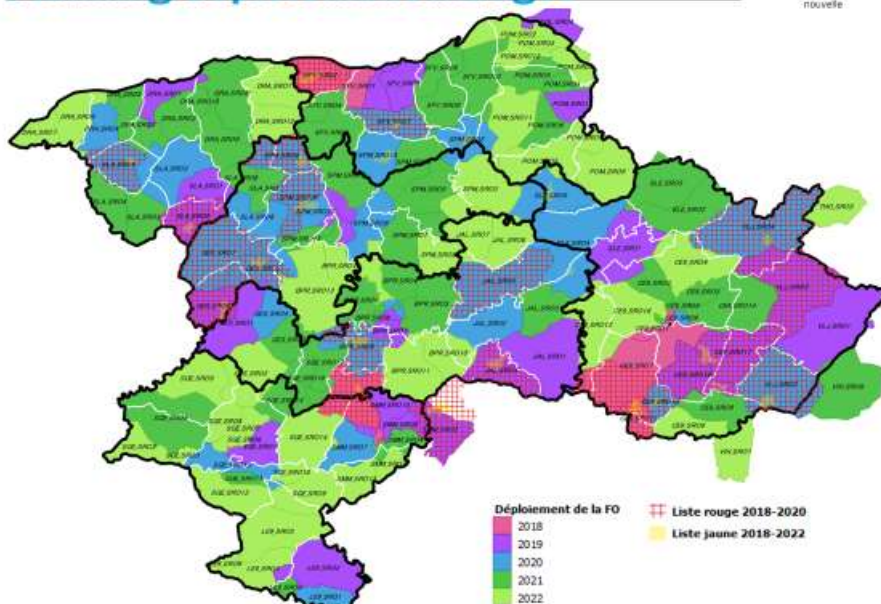
Une « liste jaune » répertorie les secteurs prioritaires en rang 2. Puis le reste, où l'opérateur peut déployer, comme il le souhaite, charge à lui de planifier les secteurs qui techniquement ou commercialement seraient plus intéressants à déployer dès le début. Cette stratégie avait pour objectif de rendre le marché le plus attractif pour l'opérateur, qu'une concurrence entre opérateurs s'instaure. C'est finalement ce qui s'est passé avec un résultat au-delà de nos attentes, puisqu'il n'y a plus que 11 % de financement public sur les 324 millions d'€.

Le calendrier de déploiement est respecté et malgré le fait qu'il n'y avait pas priorité 1 en Sèvre-Moine puisque nous avons mené une opération de montée en débit qui comblait la fracture numérique, l'opérateur a choisi de déployer certains secteurs avant 2020. A noter que les zones de déploiement ne

correspondent pas strictement à des secteurs administratifs. Les considérations techniques prévalent. Cela veut dire que certaines communes seront coupées en deux provisoirement. A ce jour, on ne dispose pas d'un niveau de précision suffisant pour connaître cette planification. Les 220 000 prises seront posées en 5 ans.

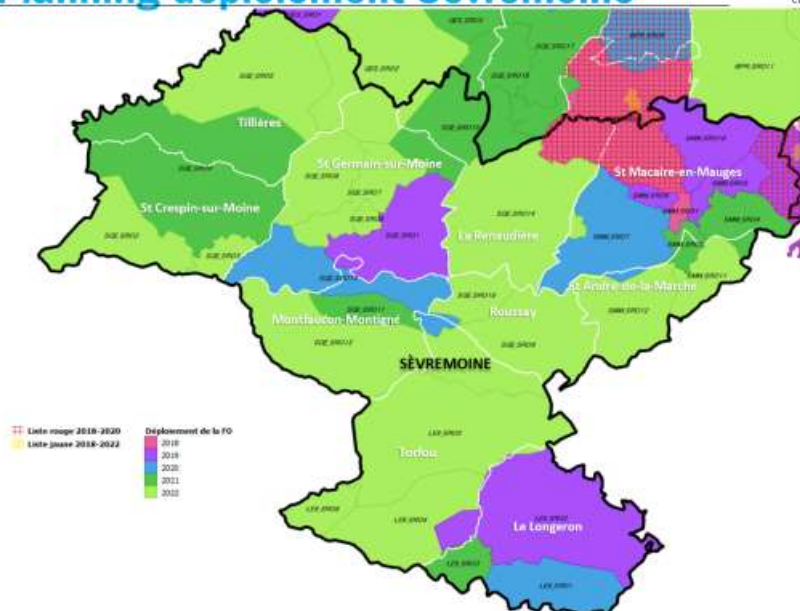
5 > Déploiement fibre optique Anjou numérique 2018-2022

Planning déploiement Mauges



6 > Déploiement fibre optique Anjou numérique 2018-2022

Planning déploiement Sèvremoine



Le conseil municipal prend connaissance d'une vidéo indiquant les modalités techniques d'arrivée de la fibre chez les particuliers.

Monsieur le maire rappelle que le marché global est attribué à l'opérateur TDF. Le syndicat intercommunal Anjou Numérique porte la compétence pour tout le département. Anjou Fibre est la société créée par T.D.F. spécifiquement pour le département du Maine-et-Loire pour le déploiement et l'exploitation du réseau durant 25 ans. Anjou Fibre est une société privée détentrice d'une délégation de service public pour le déploiement et l'exploitation du réseau de fibre optique. L'implantation des centraux et des armoires ne sont pas forcément celle des réseaux téléphoniques actuels. Le

déploiement de la fibre optique n'est pas calqué sur celui du cuivre. De nouvelles armoires ou centraux vont être implantés dans les années à venir. L'accès final est prévu soit en souterrain dans des fourreaux, soit en aérien sur les poteaux téléphoniques.

Le réseau s'arrête, comme pour l'eau et l'électricité, dans la rue. Le raccordement final se fait sur demande du particulier ou de l'entreprise, auprès d'un opérateur FREE, SFR, BOUYGUES, ORANGE, etc.

La partie raccordement final doit générer une centaine d'emplois, entre le réseau public et l'installation privée, chez un particulier. En tout, ce sont 300 emplois qui vont être générés sur l'opération. Le raccordement final est pris en charge par l'utilisateur. Son montant n'est pas connu, mais on observe qu'il est généralement gratuit. Le fournisseur d'accès internet, pour stimuler la vente des abonnements en fibre optique, offre le raccordement final. Ce dernier aura le même coût quelle que soit la distance avec l'habitat, même isolé. Ce principe de péréquation a été arrêté dès le départ, afin de ne pas pénaliser les secteurs ruraux. Les opérateurs y ont été fortement incités.

Malgré tout, il peut rester sur le territoire 2 à 3 % de situation isolée. Des alternatives existent : satellite, Wimax ou la 4 G dépendant de la couverture 4 G sur le territoire. Le satellite n'est pas la technologie idéale mais peut malgré tout répondre à des situations extrêmes.

Anjou Numérique, pour les quelques cas sans débit (inférieur à 2 Mo) subventionnera l'installation à 80% dans la limite d'un plafond de 400 €.

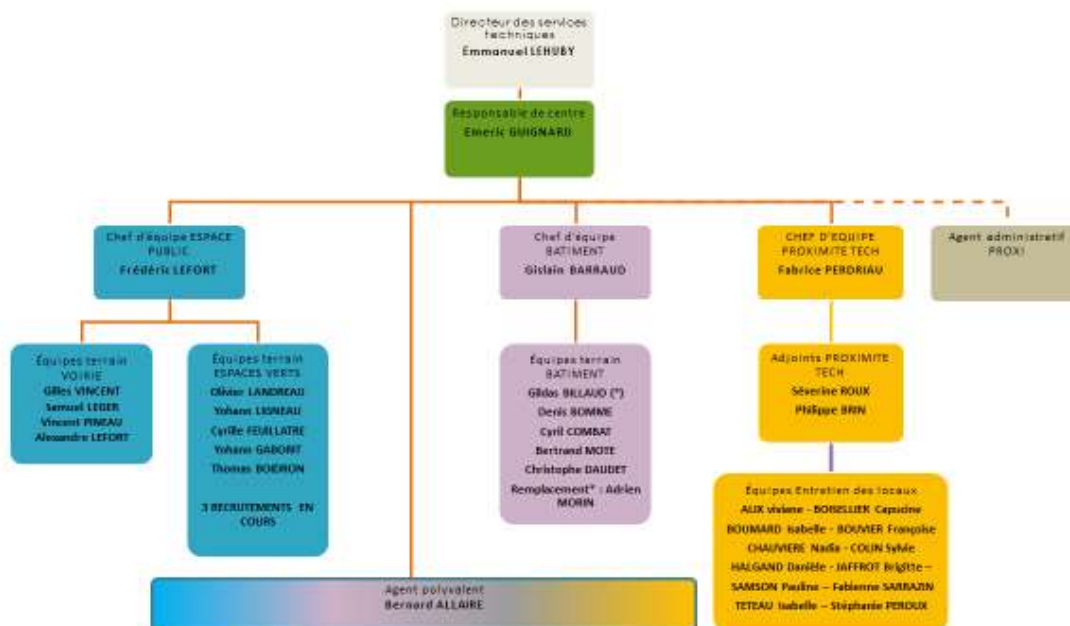
Organisation des services techniques municipaux : état d'avancement du chantier

Paul Manceau et Emmanuel Le Huby présentent l'organisation des services techniques municipaux.

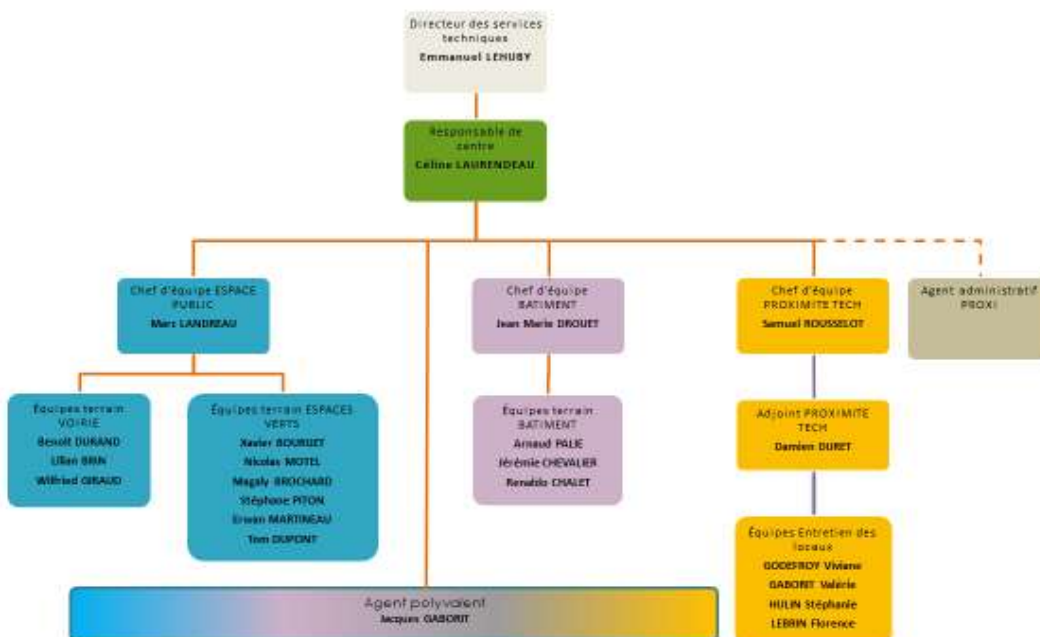
Paul Manceau explique que l'organisation des services techniques municipaux a franchi une nouvelle étape. Le conseil municipal avait été informé, suite à la réunion du 22 décembre au cours de laquelle le maire avait présenté la nouvelle organisation devant tous les employés. Les agents devaient ensuite se positionner sur un poste, par rapport à l'organigramme présenté, avec un catalogue de postes, en choix 1 ou 2. Les agents devaient faire leur choix avant la mi-janvier. Ceux-ci ont été reçus et écoutés en entretien individuel. Les souhaits d'affectation des agents ont pu être satisfaits à 90 % en choix 1 ou 2. Le poste d'agent d'entretien est resté identique, mais il a été laissé la possibilité d'évoluer dans le nouvel organigramme.

Tous les agents ont bien été reçus, y compris ceux prenant leur retraite ou en cours de mutation pour des raisons personnelles. Le nouvel organigramme a été présenté le 20 février, en bureau, aux maires délégués, pour une mise en place définitive des services techniques, début juin. Il reste quelques recrutements à effectuer, pour conforter par exemple le service assainissement et le pôle ingénierie, afin de pouvoir appuyer les centres techniques territoriaux, porter et mener les nombreux projets inscrits au P.P.I..

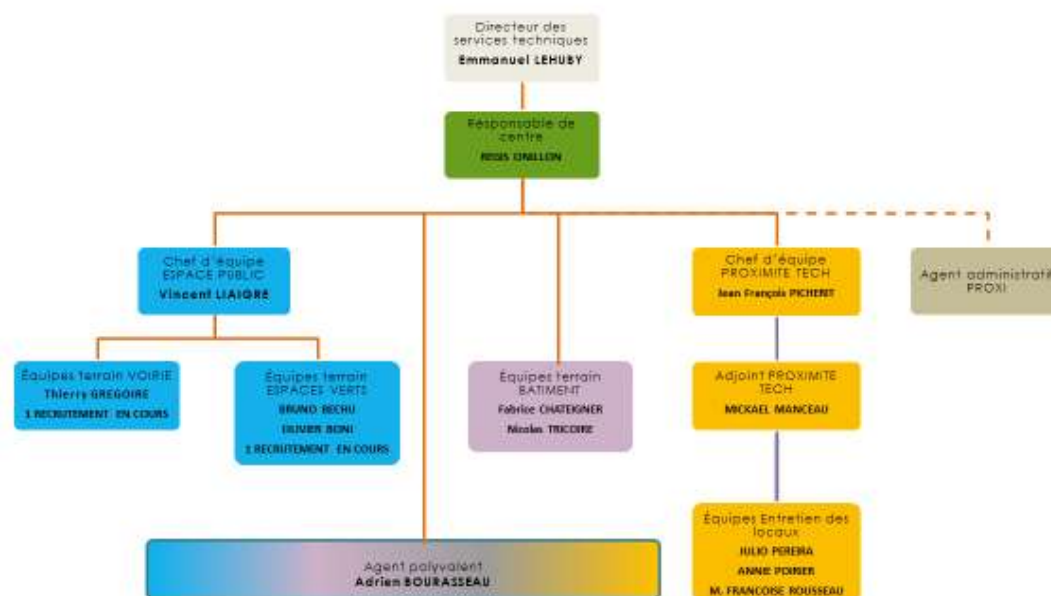
5 Centre Technique Territorial Est



6> Centre Technique Territorial Ouest

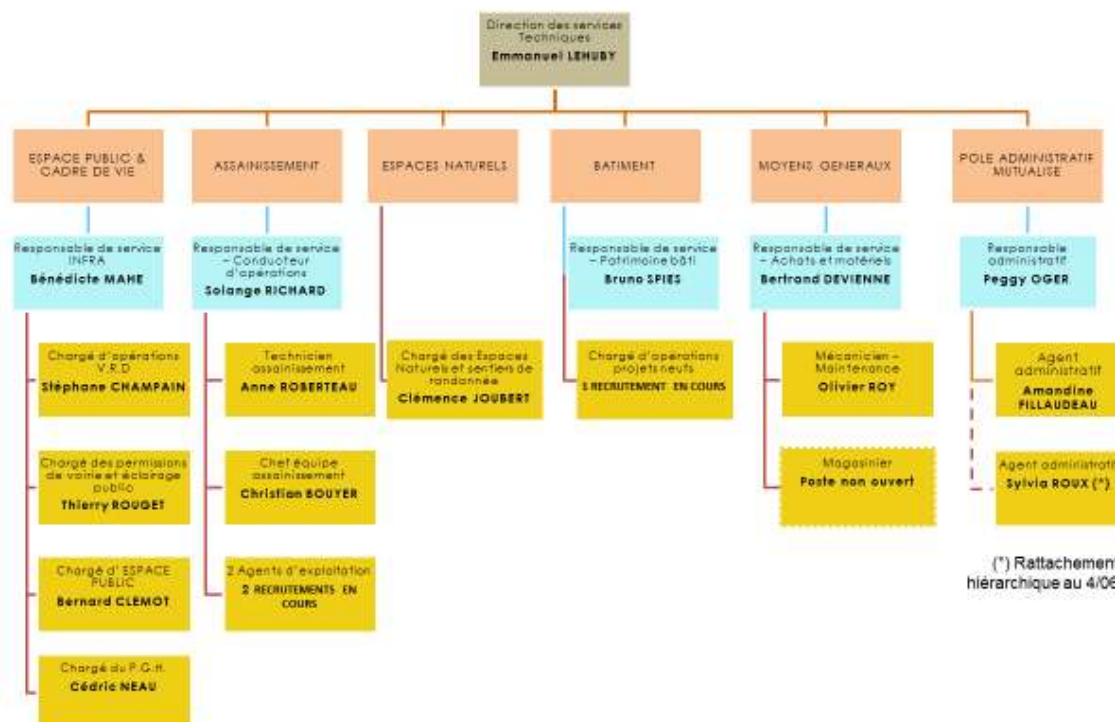


7> Centre Technique Territorial Sud



8> Organisation des services techniques

POLE INGENIERIE



Paul Manceau précise que pour le centre technique Est des modulaires vont être installés à Saint André pour pouvoir répondre aux exigences concernant les vestiaires, sanitaires, bureaux, salle de restauration. L'installation est prévue à partir de la mi-avril.

Le centre technique Ouest sera situé à Saint Germain. Un espace attenant est prévu pour l'agrandissement des locaux. L'installation est prévue dernière semaine d'avril. Pour le secteur sud, dont le centre technique se trouvera à Torfou, là aussi des acquisitions de terrains seront nécessaires.

Monsieur le maire précise que le planning d'installation est respecté. Les agents ont été informés de leur affectation le 20 mars. Tous l'ont acceptée. Les agents de Sèvremoine seront tous informés des organigrammes via la Lettre Interne.

Cyrille Chiron regrette que sur le secteur Le Longeron, Torfou, Roussay, alors que les bâtiments municipaux étaient largement suffisants, un bâtiment reste vacant au Longeron pour aller en construire d'autres à Torfou.

Paul Manceau précise que le siège du centre technique Sud, sur la commune de Torfou, a été choisi en fonction de la géographie de ce quartier, en tenant compte de la distance de déplacement des agents pour les communes à desservir. Le prix du terrain pour l'extension des centres techniques ne représente pas une dépense importante.

Cyrille Chiron craint que la commune du Longeron, excentrée, soit à jamais dépourvue de services, ce qui peut peser pour la population.

Monsieur le maire convient qu'on peut toujours rediscuter de ce principe, mais cette organisation a été présentée plusieurs fois aux agents et aux élus, sans remise en cause cette proposition d'implantation du centre technique Sud à Torfou. Le Longeron n'est pas seul, puisqu'au total sept centres techniques sont concernés, pour regrouper les équipes sur les trois centres techniques territoriaux. L'essentiel est d'assurer la continuité et la qualité du service public, de manière identique dans toutes les communes déléguées de Sèvremoine. C'est notre responsabilité, nous les élus. Le service doit être efficient, en optimisant les coûts, car le service est financé par l'impôt prélevé auprès des habitants qui sont exigeants. La solution de regroupement retenue a été validée non seulement par les élus concernés, mais également par les agents car elle permet globalement de rationaliser et d'améliorer l'efficacité. La responsabilité d'afficher une occupation des locaux partout, mais de rendre le meilleur service à la population, à un moindre coût.

Michel Merle demande ce qu'il en est des dossiers en cours, sur avril-mai, avant la mise en place définitive des services techniques.

Monsieur le maire répond que l'organisation transitoire qui fonctionne depuis le 15 décembre 2015, pour les services techniques, perdure jusque début juin, sous la responsabilité des maires délégués.

Michel Merle souhaite savoir si les nouveaux agents recrutés seront présentés aux élus.

Monsieur le maire répond qu'on reviendra effectivement sur la mise en œuvre opérationnelle, en cours de préparation par Paul Manceau et Emmanuel Le Huby, dont par exemple les astreintes qui impliqueront la collaboration des élus. Leur principe réglementaire sera acté ce soir, mais le conseil municipal sera informé de leur fonctionnement fin mai. Le conseil municipal sera également informé du matériel acheté, des tenues de travail en vigueur, des équipements individuels etc...

Paul Manceau souhaite qu'on n'attende pas début juin « pour jouer collectivement ». D'ailleurs, les communes ouest de Sèvremoine avaient déjà pris l'habitude d'organiser des opérations groupées, comme pour les illuminations, certains travaux de voirie, la fête des fleurs de Saint Macaire.

Monsieur le maire termine le débat en précisant que les élus sont des ambassadeurs et qu'il est très important d'expliquer les modalités de ce nouveau fonctionnement des services techniques municipaux à la population et sa valeur ajoutée pour le service public.

Démission du conseil municipal de Régis Gaboriau

Régis Gaboriau du Longeron a démissionné du conseil municipal.

Nouvelle composition du conseil communal du Longeron :

	COMMUNE DÉLÉGUÉE LE LONGERON	
1	Brin	Catherine
2	Chiron	Cyrille
3	Gossart	Claudine
4	Guicheteau	Philippe
5	Guinaudeau	Nicole
6	Hulin	Serge
7	Leray	Mathieu
8	Marquis	Yves
9	Quesnel	Jacky
10	Raveleau	Christelle
11	Vigneron	Marc
12	You	Béatrice

Flash M (février & mars 2018)



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

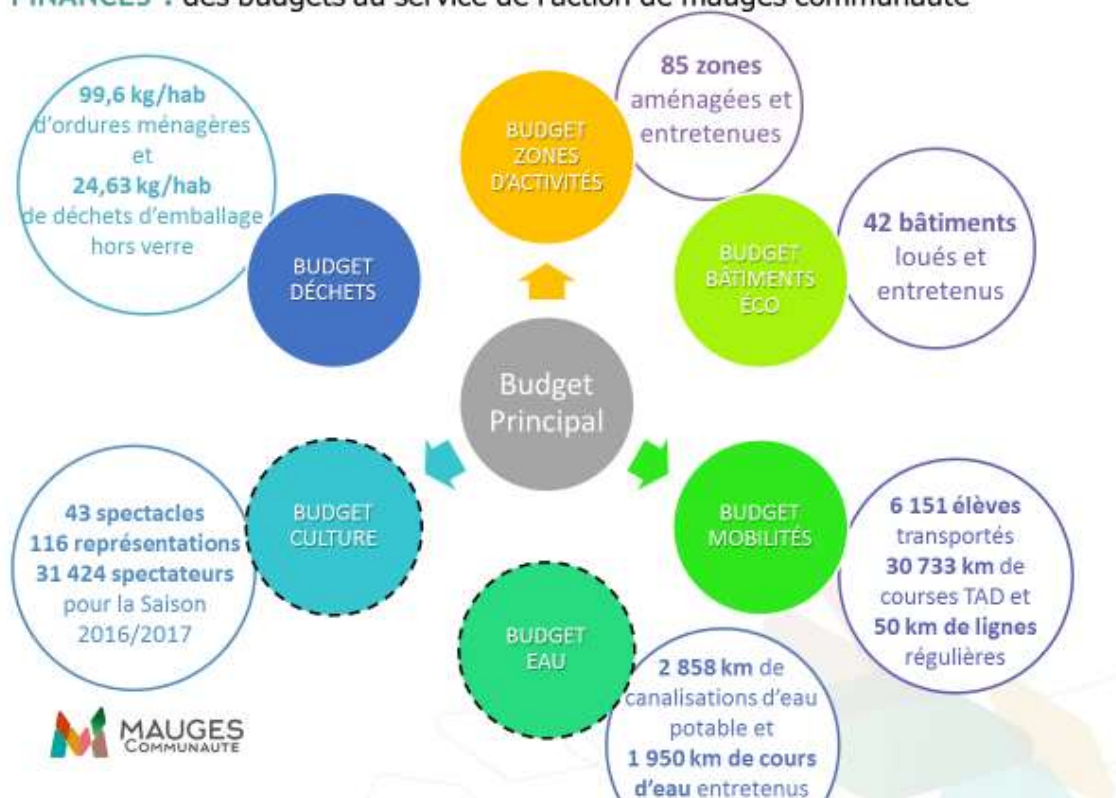
| Élection de 2 conseillers communautaires délégués

- > Nouvelle organisation politique du Pôle Environnement :
élargissement de l'effectif du bureau communautaire >
élection de 2 élus supplémentaires en qualité de
membres du bureau, pour la gestion de la
compétence « déchets ».

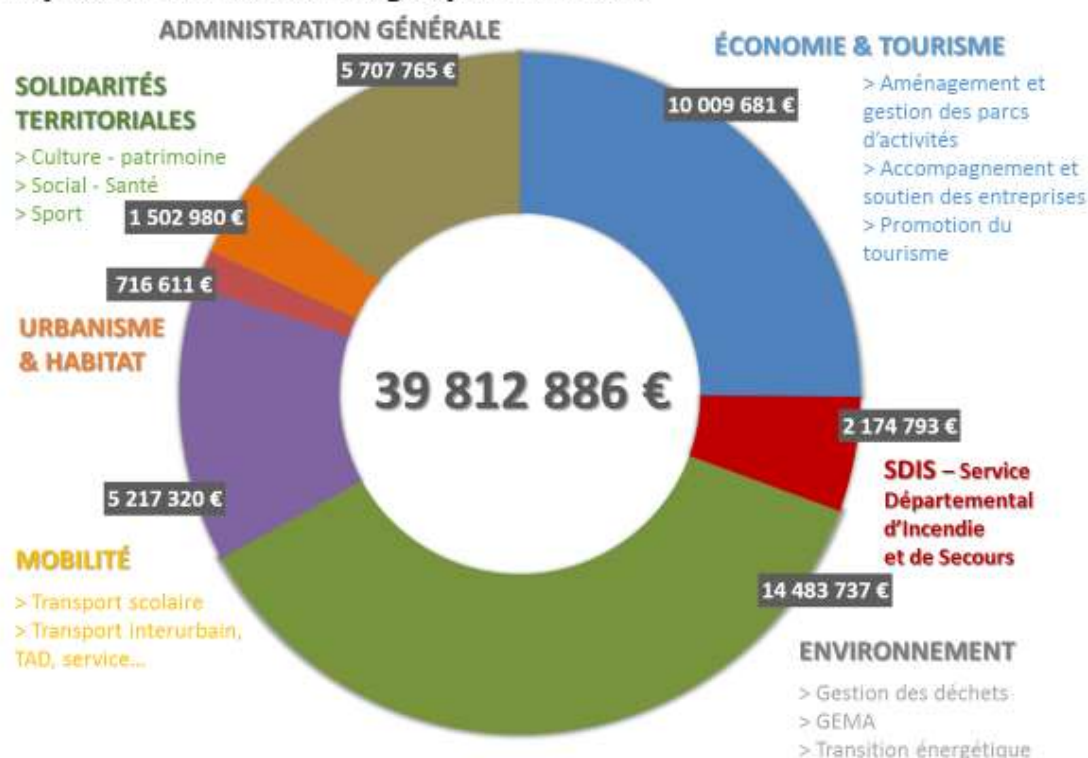
- Jacques RÉTHORÉ en **charge de la collecte, tri avec gestion de la redevance incitative et prévention** (projet « zéro déchet, zéro gaspillage),
- Jean-Pierre BODY en charge de la **restructuration du réseau des déchèteries**

Monsieur le maire rappelle que le SIRDOMDI a été dissous le 31 décembre 2017. Mauges Communauté reprend pleinement la compétence déchets ménagers. La gouvernance pour gérer cette compétence a dû être étoffée pour remplacer le comité syndical du SIRDOMDI.

FINANCES : des budgets au service de l'action de mauges communauté



Dépenses réelles du budget primitif 2018



Subventions 2018 aux personnes morales de droit privé

DÉSIGNATIONS	MONTANTS VERSÉS EN 2017	MONTANTS 2018
Mission Locale du Choletais	144 000 €	149 000 €
Forma.Clé	43 662 € +	43 662 € +
Forma.Clé 2017 Article 2 – subvention de la convention	13 200 €	
NovaChild	15 000 €	15 000 €
MCTE	10 000 €	10 000 €
Initiative Anjou	17 000 €	17 000 €
SOLIHA	3 000 €	3 000 €
BVS	3 250 €	3 250 €
Entente des Mauges	14 000 € + 2 600 € (championnat de France de cross adapté)	14 000 € + 4 000 €
CRDAM	7 082 €	7 082 €
CPIE Loire Anjou	138 000 €	69 000 €
OT Vallée de L'Èvre	50 000 €	32 000 €
OT Une autre Loire	269 520 €	269 520 €
FESTI élevage de Maine-et-Loire	3 000 €	3 000 €
La Petite Angevine	3 000 €	3 000 €
TOTAL	736 314,00 €	655 714,00 €

- > Attribution d'une **contribution** de **171 325 €** à l'**EPIC Office de tourisme de Chemillé**
- > Versement d'une **contribution** de **12 063 €** à l'**ADIL 49**
- > Une convention avec la Mission Locale du Choletais

| Approbation du règlement des transports scolaires pour l'année scolaire 2018/2019

| Tarification pour l'année scolaire 2018/2019

- > Participation financière des familles au transport scolaire pour les élèves du 1er degré

Tarifs 2018/2019	Scolarité dans l'établissement de référence	Scolarité en dehors de l'établissement de référence
Domicile à plus de 3km de l'établissement*	84,00 €	288,00 €
Domicile à moins de 3km de l'établissement*	288,00 €	288,00 €

7 | FLASH

- > Participation financière des familles au transport scolaire pour les élèves du 2nd degré

Elèves demi-pensionnaires et externes :

Tarifs 2018/2019	Scolarité dans l'établissement de référence	Scolarité en dehors de l'établissement de référence
Domicile à plus de 3km de l'établissement*	168,00 €	288,00 €
Domicile à moins de 3km de l'établissement*	288,00 €	288,00 €

Elèves internes :

	Abonnement annuel	Ticket unitaire
Elèves internes sur circuits spéciaux	168,00 €	

> Autres tarifs :

Duplicata de titre de transport	15,00 €
Pénalité de retard inscription	25,00 €

- | **Approbation** de la **modification des statuts du SMIB** : transfert de la compétence GEMAPI
- | **Approbation** de la **modification des statuts du Syndicat mixte du bassin versant de la Divatte** : exercice de la compétence GEMAPI
- | **Approbation** du règlement du service gestion des déchets (règlement de la collecte, règlement intérieur des déchèteries, règlement de la facturation)

FLASH



MARS 2018

| **Approbation** de la demande de cautionnement d'un prêt à l'investissement immobilier – garantie d'un emprunt à contracter auprès du crédit mutuel – ALISE – La Pommeraye – Commune de Mauges-sur-Loire

- > Engagement d'un programme d'investissement par ALISE > extension des locaux.
- > Financement de l'opération = 800 000 € par un emprunt à hauteur de 400 000 € / Solde sur fonds propres.

| **Approbation** de la modification n°1 – Intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat.

- > Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire : mise en œuvre d'OPAH avec une recherche d'équilibre territorial. Les OPAH dont les études sont engagées entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2019, sont d'intérêt communal.

Précisions : Mauges Communauté réfléchit actuellement à un PLH (Plan Local de l'Habitat). Tant que celui-ci n'est pas abouti et conclu, il n'est pas possible de définir l'intérêt communautaire. Il a donc été arrêté dans l'immédiat à minima de façon à fonctionner, notamment pour les communes dotées d'une OPAH, comme par exemple Beaupréau et Chemillé. L'objectif est de ne pas freiner l'action engagée des communes sans compromettre les décisions à prendre par la suite sur les questions d'habitat.

Approbation de l'évolution de la gamme tarifaire des services de transport à la demande et règlement du TAD.

- > Suppression des titres combinés pour les tickets unités et carnets de 10 tickets ;
- > Gratuité pour les accompagnateurs de personnes à mobilité réduite.

	Tarifs
Ticket unité	2,00 €
Carnet de 10 tickets	15,00 €
Abonnement mensuel	48,00 €
Abonnement mensuel avec engagement d'un an	41,00 €

Tarifs spécifiques :

Tarif solidarité - Ticket unité (sur présentation de la carte Solidarité)	0,50 €
Accompagnateur de personne à mobilité réduite	Gratuité
Enfant de moins de 4 ans, chien guide d'aveugle, bagage encombrant/vélo/poussette/caddie/fauteuil roulant	Gratuité

Tarifs combinés avec les réseaux lignes régulières de Mauges Communauté et de la Région Pays de la Loire :

Abonnement mensuel (sans engagement – part service Mauges Communauté)	36,00 €
Abonnement mensuel (avec engagement d'un an – part service Mauges Communauté)	31,00 €

Marché de travaux : ZA la Biode à Sèvremoine (St-Crespin-sur-Moine) – requalification d'un bâtiment pour la Société HPP Atlantique : agencement + remise aux normes froid et électricité

Lot	Attributaires	Montants HT
1- Gros œuvre-dallage	GR Construction	11 366 €
2- Bardage-serrurerie	Pas d'offre (demande de devis à faire)	
3- Panneaux isothermique	LISOLEUR	46 450 €
4- Revêtement de sol	BOULAND	45 828 €
5- Peinture	BAUDON	6 005 €
6- Nettoyage des locaux	Pas d'offre (sera réalisé par le locataire)	
7- Electricité	PASQUIET	43 782 €
8- Equipements frigorifiques	Négociation avec ENGIE (offre unique à 70 500 € pour une estimation à 50 000 €)	
9- Plomberie	PASQUIET	28 536 €
TOTAL		232 776 € (avant négociation avec ENGIE)

Dans l'ancien abattoir de Multilap à Saint Crespin un repreneur, H.P.P., s'est présenté. Cette entreprise est spécialisée dans la pasteurisation à froid. Mauges Communauté a fait l'acquisition du bâtiment, des travaux étaient nécessaires, objet du présent marché.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- | **Marché de voirie et réseaux divers des zones d'activités économiques** - Bon de commandes d'une durée de 4 ans maximum

Lots	Attributaires
Sèvremoine	BOUCHET TP
Montrevault-sur-Èvre	COLAS
Orée d'Anjou	EUROVIA
Mauges-sur-Loire	TPPL
Beaupréau-en-Mauges	EUROVIA
Chemillé-en-Anjou	TPPL

Pour éviter que de très grosses entreprises, hors territoire, viennent prendre tous les marchés sur place, l'opération a été volontairement découpée en lots, chaque candidat ne pouvant pas répondre à plus de deux lots. On facilitait ainsi les candidatures des entreprises locales.

ENVIRONNEMENT

- | **Approbation** de l'organisation et des règles d'attribution de soutien à la collecte des papiers par des associations en lien avec les établissements scolaires - soutien uniforme sur le territoire de Mauges Communauté.
- | **Approbation** de la convention pour l'utilisation d'un débourbeur – déshuileur sur le centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels avec le Syndicat mixte Valor 3^e.

Certaines associations de parents d'élèves ont pris l'initiative pour se procurer des fonds, de collecter le papier pour le revendre. Or, cette activité est de la compétence de Mauges Communauté. Le papier

est une matière plus facilement revalorisable, et, de plus, subventionnée. La recette de ces volumes échappe au circuit de collecte de Mauges Communauté, déséquilibrant le budget de la collecte. De plus, Mauges Communauté perd les subventions qu'elle avait obtenues à ce titre. On risque alors d'augmenter la redevance des particuliers. Le but ne peut être d'empêcher les initiatives des associations, puisqu'alors la collectivité devrait subventionner davantage les associations. Il a donc été décidé que Mauges Communauté achète le papier collecté.



| **Grand Rendez-vous des Conseillers Municipaux : 16 mai 2018 à 20h.00 à la Loge à Beaupréau.**

DELIBERATIONS

1. Administration générale

DELIB-2018-060

Demande de subvention D.E.T.R. pour la rénovation de la mairie annexe du Longeron

Lors de sa réunion du 29 novembre 2017 la commission des élus de Maine-et-Loire pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux a défini les catégories d'opérations susceptibles d'être subventionnées au titre de la répartition 2018 des crédits de la D.E.T.R., ainsi que les fourchettes de taux correspondantes. Ainsi, entre autres, peuvent être subventionnées par la D.E.T.R., entre 25 à 35 % du montant des travaux, les constructions, agrandissements et restructurations de mairie.

Monsieur le maire explique qu'une demande de subvention D.E.T.R. peut être envisagée pour la réhabilitation de la mairie du Longeron. L'instruction de cette demande subvention est assurée par les services de la sous-préfecture de Cholet. Or, il s'avère que trop de demandes pour lesquelles une subvention a été accordée, ne sont pas suivies d'effet, puisque le projet est abandonné. Le report de crédits de subvention ne sont pas possibles.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L. 2334-32 à L. 2334-37 du code général des collectivités territoriales,

Vu la décision du maire n°DEC-034 du 9 février 2018 portant demande de subvention D.E.T.R. pour la rénovation de la mairie annexe du Longeron,

Considérant la nécessité de la restructuration de la mairie annexe du Longeron,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
96	92	1	3

ADOPTÉ le projet de rénovation de la mairie annexe du Longeron.

SOLLICITE une subvention au titre de la D.E.T.R. 2018

VALIDE son plan de financement :

DEPENSES	H T	RECETTES	Montants
Structure	227 590 €	Etat / D.E.T.R.....	267 260 €
Bloc toiture	147 300 €	Autofinancement communal	496 340 €
Corps d'état secondaire	119 100 €		
Lots fluides	94 500 €		
Voiries réseaux divers	80 500 €		
Etudes	83 300 €		
Marges pour imprévus	11 310 €		
TOTAL	763 600 €	TOTAL	763 600 €

S'ENGAGE à augmenter l'autofinancement du projet au cas où les subventions attribuées seraient inférieures aux montants sollicités.

CHARGE monsieur le maire d'adresser le dossier de demande de subvention à monsieur le sous-préfet d'arrondissement de Cholet.

DELIB-2018-061

Télétransmission au contrôle de légalité des marchés publics

Une nouvelle réglementation des marchés publics est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2016. Dans la continuité de cette réforme, la dématérialisation des marchés publics (dont le montant est supérieur à 25 000 € H.T.) et des contrats de concession est prévue à l'horizon d'octobre 2018. Dès lors, à compter du 1^{er} octobre prochain, tous les acheteurs publics devront mettre gratuitement les documents de la consultation à disposition des opérateurs économiques sur un profil d'acheteur. Ainsi, toutes les communications et les échanges d'informations entre acheteurs et candidats devront s'effectuer par des moyens de communication électronique.

De même, il conviendra de télétransmettre via l'application @CTES tous les dossiers de marchés publics et de contrats de concession dont la valeur estimée est égale ou supérieure au seuil de transmission au représentant de l'Etat, soit 209 000 € H.T..

La commune de Sèvremoine a signé le 23 février 2016 une convention avec la préfète de Maine-et-Loire pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité : les délibérations et leurs pièces annexes, les décisions du maire prises par délégation du conseil municipal et leurs pièces annexes, les arrêtés municipaux et leurs pièces annexes, mais excluant les marchés publics. Dans un souci de sécurité juridique, la Direction Générale des Collectivités Locales a rédigé une nouvelle convention qui dispose que tous les actes soumis au contrôle de légalité peuvent être télétransmis. Tel n'était pas le cas avec l'ancien modèle de convention que Sèvremoine a signé. A défaut d'être en possession d'une convention @CTES « nouvelle génération » permettant la dématérialisation de tous les actes réglementaires et budgétaires, il appartient à Sèvremoine de signer une nouvelle convention.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article R. 2131-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu les 24 articles de la convention entre le Préfet de Maine-et-Loire et la commune nouvelle de Sèvremoine pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité, plus particulièrement son article 4 stipulant que la collectivité s'engage à transmettre au préfet les actes soumis au contrôle de légalité et les actes demandés par ce dernier en vertu des dispositions du code

général des collectivités territoriales, sans exclure comme dans la précédente convention, les marchés publics,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
95	92	1	2

AUTORISE monsieur le maire à signer une nouvelle convention avec le préfet de Maine-et-Loire, pour la transmission électronique des actes municipaux soumis au contrôle de légalité, intégrant désormais les marchés publics.

2. Finances

Mathilde Guémard, responsable du service Finances de Sèvremoine, assure la présentation des différents documents budgétaires soumis au vote des conseillers municipaux.

41 > Conseil municipal du 29 mars 2018

Structure des budgets



	2017	2018
Sèvremoine	Principal (yc Avresne) Annexe Bâtiments Annexe Assainissement collectif Annexe SPANC Annexe Lotissements Annexe Portage	Principal (hors Avresne) Annexe Bâtiments Annexe Assainissement collectif Annexe SPANC Annexe Lotissements
CCAS	Principal Clairefontaine Le Bosquet Locatifs EPHAD	Principal Résidences Autonomie (yc Avresne) Locatifs Portage EPHAD

Conseil municipal de Mars 2018 :

- 6 Comptes de gestion
- 6 Comptes administratifs
- Affectation des résultats pour 6 budgets (résultats portages intègrent le BP).
- 5 BP 2018



CA – Budget principal

Rappel du volume budgétaire global 2017 :

Total des crédits ouverts gestion 2017

	Dépenses	Recettes
section de fonctionnement	27 158 025,86 €	27 158 025,86 €
section d'investissement	21 794 246,37 €	21 794 246,37 €
total	48 952 272,23 €	48 952 272,23 €

Exécution budgétaire 2017 :

Dépenses	Budget global	Réalisation	% d'exécution	Reports
Fonctionnement	27 158 025,86 €	21 958 714,22 €	81%	
Investissement	21 794 246,37 €	11 495 736,24 €	53%	3 735 070,88 €
Total dépenses	48 952 272,23 €	33 454 450,46 €	68%	3 735 070,88 €

dont résultat
excédentaire de n-1
de 1 034 925,86€

Recettes	Budget global	Réalisation	% d'exécution	Reports
Fonctionnement	27 158 025,86 €	28 555 234,96 €	105%	
Investissement	21 794 246,37 €	18 140 755,58 €	83%	263 555,00 €
Total recettes	48 952 272,23 €	46 695 990,54 €	95%	263 555,00 €

dont résultat
excédentaire de n-1
de 4 239 823,07€

Résultat global de l'exercice 2017 :

	Mandats émis en 2017 + rattachements	Titres émis en 2017 + rattachements	Résultat solde d'exécution (hors RAR)	Reste à réaliser consolidés	Résultat net de clôture
Exécution budgétaire (fonctionnement et investissement)	33 454 450,46 €	46 695 990,54 €	13 241 540,08 €	-3 471 515,88 €	9 770 024,20 €



Précision : toute comparaison entre exercices budgétaires est à prendre avec précaution, puisqu'on a assisté à des changements de périmètres entre les exercices 2016, 2017 et 2018.

CA – Budget principal

Section de fonctionnement – Exécution

	Crédits ouverts 2017	CA 2017	% d'exécution 2017
Dépenses de fonctionnement 2017			
011 - Charges à caractère général	4 970 400,00 €	4 236 934,58 €	85,2%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	7 800 000,00 €	7 479 532,70 €	95,9%
014 - Atténuations de produits	9 300,00 €	8 370,00 €	90,0%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	78 310,60 €	- €	0%
023 - Virement à la section d'investissement	2 871 288,26 €	- €	0%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 395 384,24 €	5 491 894,24 €	101,8%
65 - Autres charges de gestion courante	5 050 850,00 €	3 919 312,98 €	77,6%
66 - Charges financières	457 000,00 €	335 558,06 €	73,4%
67 - Charges exceptionnelles	100 000,00 €	61 818,90 €	61,8%
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	425 492,76 €	425 492,76 €	100%
Total DF 2017	27 158 025,86 €	21 958 714,22 €	80,9%
Recettes de fonctionnement 2017			
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	1 034 925,86 €	- €	0%
013 - Atténuations de charges	103 600,00 €	135 260,67 €	130,6%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 000,00 €	81 240,09 €	338,5%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 227 500,00 €	5 713 014,76 €	109,3%
73 - Impôts et taxes	10 507 700,00 €	11 170 448,36 €	106,3%
74 - Dotations, subventions et participations	8 811 800,00 €	8 926 399,79 €	101,3%
75 - Autres produits de gestion courante	1 388 500,00 €	1 375 541,44 €	99,1%
76 - Produits financiers	- €	72,80 €	
77 - Produits exceptionnels	60 000,00 €	118 331,19 €	197,2%
Total RF 2017 (yc résultat n-1)	27 158 025,86 €	28 555 234,96 €	105,1%
Résultat de l'année 2017 (hors reports)		6 561 594,88 €	
Résultat (yc résultat n-1)	- €	6 596 520,74 €	



Concernant le chapitre 65 Autres charges de gestion courantes, 1 000 000 € devaient être versés au budget bâtiments. Ce versement n'a pu être effectué, suite au report de la séance de conseil municipal

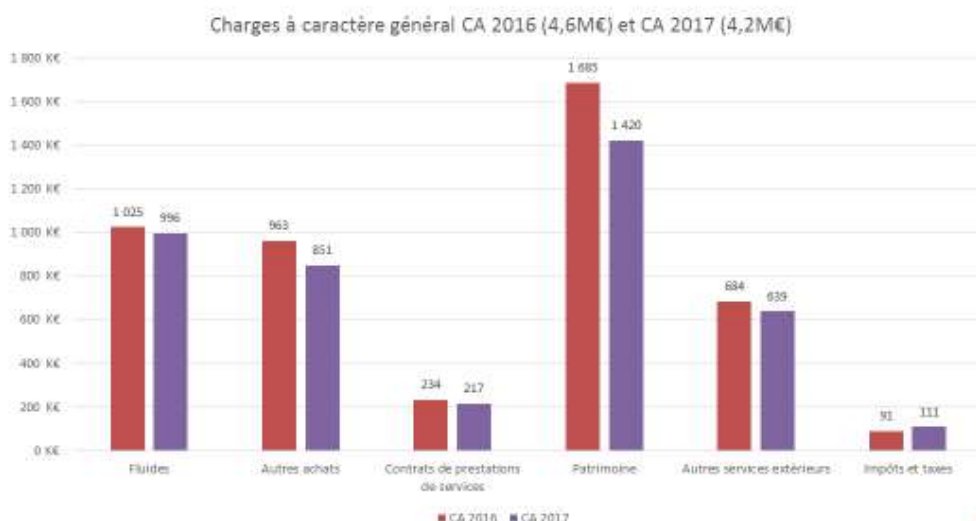
de décembre. Pour les produits des services, du domaine et des ventes, 4 000 000 € proviennent de la vente des terrains à Mauges Communauté, on ne retrouvera pas cette recette les années prochaines. De même, les recettes du chapitre 75 Autres produits de gestion courante, seront moindre l'an prochain puisqu'elles comportent des loyers qui seront versés à compter de l'an prochain au C.C.A.S..

45 > Conseil municipal du 29 mars 2018

CA – Budget principal



Section de fonctionnement – Zoom charges à caractère général

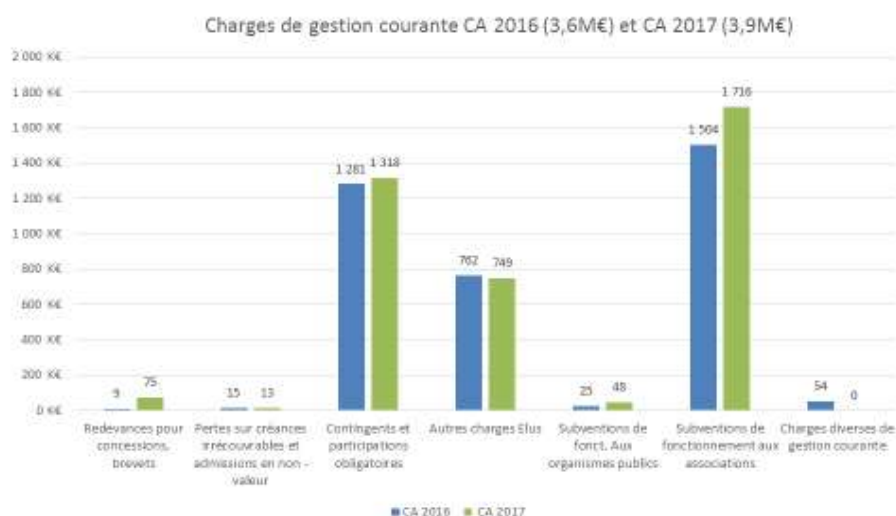


46 > Conseil municipal du 29 mars 2018

CA – Budget principal



Section de fonctionnement – Zoom charges de gestion courante



Les contingents et participations obligatoires comportent essentiellement les participations aux écoles élémentaires et maternelles privées. S'ajoutent des dépenses 2016 qui n'ont finalement pu être payées qu'en 2017. On a le même phénomène concernant les subventions. 126 000 € ont été mandatés en 2017, alors qu'il s'agissait du solde de subvention 2016 à verser à Familles Rurales. Les rattachements de charges envisagées pour l'avenir doivent éviter ce phénomène comptable.

47 > Conseil municipal du 29 mars 2018

CA – Budget principal

SÈVREMOINE
Commune nouvelle

Section d'investissement – Exécution

Dépenses d'investissement 2017

020 - Dépenses imprévues (investissement)	1 080 221.91 €	- €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 000.00 €	81 240.09 €	339%
041 - Opérations patrimoniales	250 000.00 €	45 957.06 €	18%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	22 000.00 €	17 803.00 €	81%
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 557 648.14 €	1 716 888.44 €	31%
20 - Immobilisations incorporelles	975 194.00 €	200 285.68 €	27%
204 - Subventions d'équipement versées	737 420.61 €	225 796.11 €	31%
21 - Immobilisations corporelles	3 133 263.99 €	2 188 464.35 €	70%
23 - Immobilisations en cours	5 961 456.47 €	2 936 996.51 €	49%
27 - Autres immobilisations financières	4 053 041.25 €	4 022 305.00 €	99%
Total DI 2017	21 794 246.37 €	11 496 736.24 €	53%

Total DI (yc Restes à réaliser)

15 230 807.12 €

Recettes d'investissement 2017

001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	4 239 823.07 €	- €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 871 288.26 €	- €	
024 - Produits de cessions	35 000.00 €	- €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 395 384.24 €	5 491 694.24 €	102%
041 - Opérations patrimoniales	250 000.00 €	45 957.06 €	18%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	6 798 570.80 €	6 831 429.10 €	100%
13 - Subventions d'investissement	1 168 180.00 €	521 192.89 €	44%
16 - Emprunts et dettes assimilées	10 000.00 €	4 999.62 €	50%
23 - Immobilisations en cours	- €	83.60 €	
27 - Autres immobilisations financières	1 006 000.00 €	1 005 576.00 €	100%
Total RI 2017 (yc résultat n-1)	21 794 246.37 €	18 140 765.68 €	83%

Total RI (yc Restes à réaliser)

18 404 310.58 €

Résultat investissement de l'année 2017

2 405 196.27 €

Résultat Investissement (y c résultat n-1)

6 645 019.34 €

Résultat Investissement (y c résultat n-1 et RAR)

3 173 503.46 €



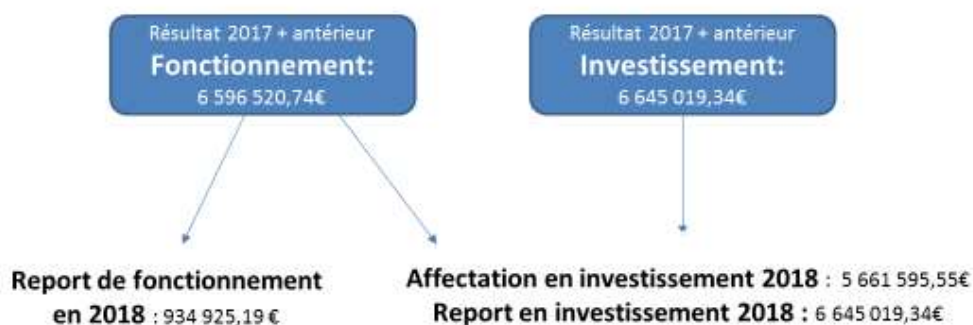
Au chapitre 27, la recette de 1 005 576 € provient de Mauges Communauté.

CA – Dépenses d'investissement cumulées

Dépenses d'équipement de la commune nouvelle :



Affectation résultats – B Principal



CA – BA Portage

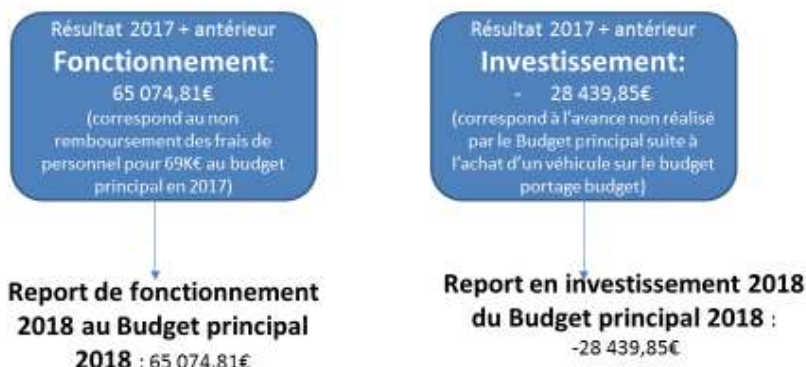
Exécution

	Credits ouverts 2017	CA 2017	% d'exécution 2017
Dépenses de fonctionnement 2017			
011 - Charges à caractère général	53 550 00 €	53 384.14 €	99.7%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	70 000 00 €	- €	0.0%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	3 355.88 €	- €	0.0%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	400.00 €	358.37 €	90%
65 - Autres charges de gestion courante	10.00 €	0.56 €	6%
Total DF 2017	127 315.88 €	53 743.07 €	42.2%
Recettes de fonctionnement 2017			
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 005.88 €	- €	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	126 310.00 €	117 812.00 €	93%
Total RF 2017 (y c résultat n-1)	127 315.88 €	118 817.88 €	93.3%
Résultat fonctionnement de l'année 2017		64 068.93 €	
Résultat fonctionnement (y c résultat n-1)	- €	65 074.81 €	
Dépenses d'investissement 2017			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	3 583.68 €	- €	
21 - Immobilisations corporelles	30 000.00 €	29 386.22 €	98%
Total DI 2017 (y c résultat n-1)	33 583.68 €	32 969.90 €	98%
Recettes d'investissement 2017			
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	400.00 €	358.37 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 583.68 €	4 171.68 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	29 600.00 €	- €	
Total RI 2017	33 583.68 €	4 530.05 €	13%
Résultat investissement de l'année 2017		24 856.17 €	
Résultat investissement (y c résultat n-1)	- €	28 439.85 €	



Ce budget sera géré l'an prochain par le C.C.A.S.. Le résultat positif de la section de fonctionnement s'explique par l'absence d'écriture pour le remboursement des frais de mise à disposition du personnel par le budget principal, à hauteur de 69 000 €, suite au report de la réunion de conseil municipal de décembre. Le déficit d'investissement s'explique par l'achat d'un véhicule qui devait être financé par une avance du budget principal. Compte tenu du report de la réunion de conseil municipal de décembre, ce remboursement n'a pas pu se faire dans les temps. Le budget principal n'a pas pu assurer le financement.

Affectation résultats – BA Portage



Soit pour le BP 2018:

- Report de fonctionnement 2018: 1 000 000 €
- Report d'investissement reporté de 6 616 579,49 €
- Affectation en investissement au 1068 de 5 661 595,55 €



CA – BA Bâtiments

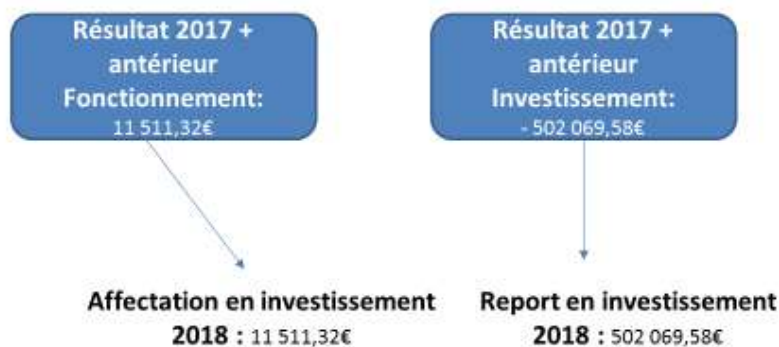
Exécution

	Credits ouverts 2017	CA 2017	% d'exécution 2017
Dépenses de fonctionnement 2017			
011 - Charges à caractère général	65 035.00 €	62 079.80 €	70.9%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	5 000.00 €	- €	0.0%
023 - Virement à la section d'investissement	955 355.00 €	- €	0.0%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	59 000.00 €	58 838.85 €	100%
65 - Autres charges de gestion courante	1 510.00 €	- €	0%
66 - Charges financières	20 000.00 €	6 042.02 €	30.2%
Total DF 2017	1 105 400.00 €	116 960.67 €	10.6%
Recettes de fonctionnement 2017			
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 400.00 €	6 312.92 €	
75 - Autres produits de gestion courante	1 100 000.00 €	116 380.48 €	11%
77 - Produits exceptionnels	- €	5 778.59 €	
Total RF 2017 (yc résultat n-1)	1 105 400.00 €	128 471.99 €	11.6%
Résultat Fonctionnement de l'année 2017		11 511.32 €	
Résultat Fonctionnement (yc résultat n-1)	- €	11 511.32 €	
Dépenses d'investissement 2017			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	233 277.52 €	- €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 400.00 €	6 312.92 €	99%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	10 000.00 €	- €	0%
16 - Emprunts et dettes assimilées	62 000.00 €	60 514.77 €	
204 - Subventions d'équipement versées	10 000.00 €	- €	
21 - Immobilisations corporelles	16 000.00 €	5 873.90 €	37%
23 - Immobilisations en cours	1 435 000.00 €	507 480.90 €	35%
Total DI 2017 (yc résultat n-1)	1 772 677.52 €	513 480.91 €	46%
Total DI (yc Restes à réaliser)		862 399.43 €	
Recettes d'investissement 2017			
021 - Virement de la section de fonctionnement	955 355.00 €	- €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	59 000.00 €	58 838.85 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 393.59 €	3 393.59 €	
13 - Subventions d'investissement	151 291.00 €	123 758.87 €	82%
16 - Emprunts et dettes assimilées	603 637.93 €	1 716.67 €	0%
23 - Immobilisations en cours	- €	123 682.45 €	
Total RI 2017	1 772 677.52 €	311 390.43 €	18%
Résultat Investissement de l'année 2017		- 268 792.06 €	
Résultat Investissement (yc résultat n-1)	- €	502 089.58 €	



Le périmètre du budget Bâtiments va être modifié pour 2018, ce qui rendra les comparaisons difficiles entre 2017 et 2018. En recettes d'investissement, les recettes prévisionnelles ne sont pas exécutées. En raison de l'absence de versement des 1 000 000 € provenant de la vente des biens industriels à Mauges Communauté, ceci occasionne un déficit, certes artificiel, au niveau de la section d'investissement.

Affectation résultats – BA Bâtiments



CA – BA Assainissement collectif

Section de fonctionnement – Exécution

	Crédits ouverts 2017	CA 2017	% d'exécution 2017
Dépenses de fonctionnement 2017			
011 - Charges à caractère général	470 800.00 €	290 522.19 €	61.7%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	50 000.00 €	- €	0.0%
022 - Dépenses imprévues (exploitation)	47 090.00 €	- €	0.0%
023 - Virement à la section d'investissement	258 072.08 €	- €	0%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	601 600.00 €	600 235.50 €	100%
65 - Autres charges de gestion courante	950.00 €	- €	0.0%
66 - Charges financières	68 600.00 €	49 023.83 €	71.5%
67 - Charges exceptionnelles	2 500.00 €	118.63 €	4.7%
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	910.00 €	910.00 €	100.0%
Total DF 2017	1 500 522.08 €	940 810.15 €	62.7%
Recettes de fonctionnement 2017			
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	269 522.08 €	- €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	107 000.00 €	106 985.34 €	100%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	1 124 000.00 €	1 164 012.48 €	104%
77 - Produits exceptionnels	- €	18 647.57 €	
Total RF 2017 (yc résultat n-1)	1 500 522.08 €	1 559 167.47 €	103.9%
Résultat Fonctionnement de l'année 2017		348 835.24 €	
Résultat Fonctionnement (yc résultat n-1)	- €	618 357.32 €	



CA – BA Assainissement collectif

Section d'investissement – Exécution

	Crédits ouverts 2017	CA 2017	% d'exécution 2017
Dépenses d'investissement 2017			
020 - Dépenses imprévues (investissement)	49 175.18 €	- €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	107 000.00 €	106 985.34 €	100%
041 - Opérations patrimoniales	190 000.00 €	13 803.61 €	7%
16 - Emprunts et dettes assimilées	127 000.00 €	126 574.58 €	100%
20 - Immobilisations incorporelles	700 000.00 €	125 838.00 €	18%
21 - Immobilisations corporelles	619 200.00 €	12 616.05 €	2%
23 - Immobilisations en cours	2 475 000.00 €	824 492.45 €	33%
Total DI 2017	4 267 375.18 €	1 210 310.03 €	28%
Total DI (yc Restes à réaliser)		1 808 297.68 €	
Racettes d'investissement 2017			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	2 127 703.10 €	- €	
021 - Virement de la section d'exploitation	258 072.08 €	- €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	601 600.00 €	600 235.50 €	
041 - Opérations patrimoniales	190 000.00 €	13 803.61 €	7%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	706 000.00 €	722 975.00 €	102%
13 - Subventions d'investissement	244 000.00 €	96 451.35 €	40%
23 - Immobilisations en cours	- €	10 909.49 €	
27 - Autres immobilisations financières	140 000.00 €	- €	
Total RI 2017 (yc résultat n-1)	4 267 375.18 €	3 572 078.05 €	84%
Résultat Investissement de l'année 2017		234 064.92 €	
Résultat Investissement (y c résultat n-1)	- €	2 361 768.02 €	



Affectation résultats – BA ASS coll.



CA – BA SPANC

Exécution

	Crédits ouverts 2017	CA 2017	% d'exécution 2017
Depenses de fonctionnement 2017			
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	42 427.64 €	- €	0.0%
011 - Charges à caractère général	53 000.00 €	34 242.73 €	64.6%
65 - Autres charges de gestion courante	1 000.00 €	- €	0%
67 - Charges exceptionnelles	500.00 €	- €	
Total DF 2017 (yc résultat n-1)	96 927.64 €	76 670.37 €	79.1%
Recettes de fonctionnement 2017			
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, march	94 427.64 €	89 902.00 €	
74 - Subventions d'exploitation	2 500.00 €	1 788.54 €	72%
77 - Produits exceptionnels	- €	- €	
Total RF 2017	96 927.64 €	91 690.54 €	94.6%
Résultat Fonctionnement de l'année 2017		57 447.81 €	
Résultat Fonctionnement (yc résultat n-1)	- €	15 020.17 €	
Depenses d'investissement 2017			
20 - Immobilisations incorporelles	702.00 €	- €	
Total DI 2017 (yc résultat n-1)	702.00 €	- €	0%
Recettes d'investissement 2017			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement rep	702	0	
Total RI 2017 (yc résultat n-1)	702.00 €	702.00 €	100%
Résultat Investissement (y c résultat n-1)	- €	702.00 €	



L'excédent de fonctionnement s'explique par le rattrapage de facturation effectuée en 2017.

Affectation résultats – BA SPANC



CA – BA Lotissements

Exécution

	Crédits ouverts 2017	CA 2017	% d'exécution 2017
Dépenses de fonctionnement 2017			
011 - Charges à caractère général	789 270	240 517	31.3%
023 - Virement à la section d'investissement	2 107 282	-	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 283 710	2 283 709	
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionn	2 500	1 121	
65 - Autres charges de gestion courante	10	0	1.6%
66 - Charges financières	2 500	1 121	45%
Total DF 2017	5 165 271.70	2 526 467.90	48.9%

Recettes de fonctionnement 2017			
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	2 107 282	-	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 608 590	1 978 954	
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionn	2 500	1 121	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	446 890	413 956	93%
75 - Autres produits de gestion courante	10	-	0%
Total RF 2017 (y.c résultat n-1)	5 165 271.70	4 501 212.91	87.1%

Résultat Fonctionnement de l'année 2017	-	132 836.89 €
Résultat Fonctionnement (y.c résultat n-1)	- €	1 974 745.01 €

Dépenses d'investissement 2017			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 145 915	-	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 608 590	1 978 854	76%
16 - Emprunts et dettes assimilées	83 000	-	0%
Total DI 2017 (y.c résultat n-1)	4 837 505	4 124 769	85%

Recettes d'investissement 2017			
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 107 282	-	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 283 710	2 283 709	
16 - Emprunts et dettes assimilées	446 513	-	
Total RI 2017	4 837 505	2 283 709	47%

Résultat Investissement de l'année 2017	304 854.89 €
Résultat Investissement (y.c résultat n-1)	- €



Affectation résultats – BA Lotissements



CA et résultats

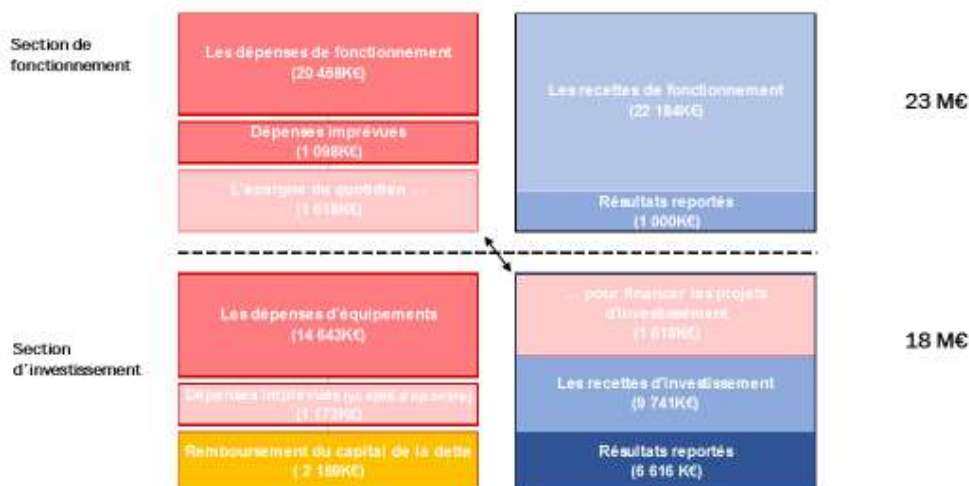
BUDGET BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES

	TOTAL 2017	2017					
		Principal	881ments	Lotissements	Portage	SPANC	Assainissement
Recettes de fonctionnement N	31 541 860.23	27 520 309.10	128 471.99	2 383 031.21	117 812.00	91 690.54	1 299 645.39
Dépenses de fonctionnement N	25 530 338.74	21 958 714.22	1 16 960.87	2 526 467.00	53 743.07	34 242.73	940 810.15
Résultat de l'exercice N	5 910 921.49	5 561 594.88	11 511.32	132 536.89	64 068.93	57 447.81	348 835.24
Résultat antérieur reporté (N-1)	3 370 307.88	1 034 935.85		2 107 281.70	1 005.88	42 427.04	269 522.08
Résultat de fonctionnement N à affecter	8 281 229.37	6 596 530.74	11 511.32	1 974 745.01	65 074.81	15 020.17	618 357.32
Recettes d'investissement N	17 944 937.03	13 900 932.51	311 300.43	2 283 709.09	4 530.05	-	1 444 374.95
Dépenses d'investissement N	15 234 459.18	11 485 735.24	580 182.48	1 979 854.20	28 389.22	-	1 210 310.03
Solde d'exécution d'investissement de l'exercice N	2 650 487.85	2 405 196.27	268 792.06	304 854.89	24 858.17	-	234 064.92
Résultat antérieur reporté (N-1)	3 985 451.93	4 239 823.07	233 277.52	2 145 915.04	3 583.68	762.00	2 127 703.10
Résultat d'investissement total	6 635 939.78	6 645 019.34	502 069.58	1 941 090.15	28 441.85	762.00	2 361 768.02
TOTAL RECETTES N fonctionnement et investissement	48 486 797.26	41 421 241.61	438 852.42	4 677 640.30	122 342.05	91 690.54	2 734 020.34
TOTAL DEPENSES N fonctionnement et investissement	40 925 407.92	33 454 450.48	697 143.16	4 505 322.10	83 129.29	34 242.73	2 151 120.18
TOTAL RESULTAT EXERCICE N	8 561 389.34	7 966 791.13	257 280.74	172 318.20	39 212.76	57 447.81	582 900.16
RESULTAT ANTÉRIEUR reporté fonction et invest	7 355 750.81	5 274 748.93	233 277.52	38 633.34	2 577.80	41 725.84	2 397 225.18
EXCÉDENT ou DÉFICIT TOTAL	15 917 140.15	13 241 540.08	490 558.26	133 684.86	36 634.96	15 722.17	2 980 125.34
Solde des restes à réaliser (dépenses) d'investissement 2016	4 381 908.15	3 735 070.88	48 849.42				597 987.85
Solde des restes à réaliser (recettes) d'investissement 2017	263 535.00	263 535.00					



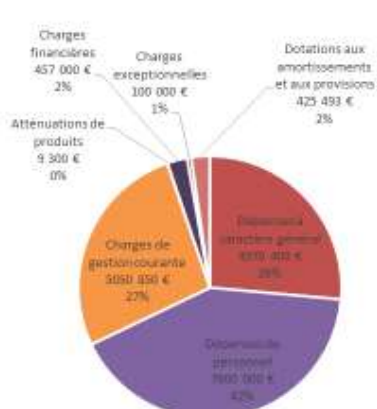
Monsieur le maire tient à apporter deux compléments. Les chiffres présentés aux comptes administratifs sont conformes aux tendances évoquées dans le rapport d'orientation budgétaire. Il est difficile de comparer 2016 et 2017. On n'est pas en régime de croisière, mais dans un mandat de transition, de construction de la commune nouvelle, de mise en place d'une nouvelle organisation et de nouveaux moyens. S'ajoute le problème du report de la réunion de conseil municipal de décembre 2017 qui n'a pas permis d'inscrire les autorisations budgétaires nécessaires, avant le 31 décembre, pour des ajustements comptables. L'analyse budgétaire 2016, 2017 et 2018 devra tenir compte de ces contraintes.

La vision globale du budget prévisionnel 2018 de la commune

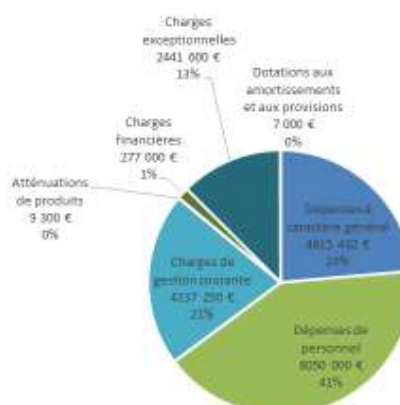


Dépenses de fonctionnement

BP Principal 2017 : 27M€
(18,8M€ détaillés ci dessous + 78K€ de dépenses imprévues, 2,8M€ de virement à la section d'investissement et 5,3M€ d'opération d'ordre)



BP Principal 2018 : 23M€
(19,5M€ détaillés ci dessous + 1M€ de dépenses imprévues, 1,6 M€ de virement à la section d'investissement et 0,9M€ d'opération d'ordre)



Précisions : les charges de gestion courante 2018 intègrent la variation des crédits versés aux OGEC, prévue au mécanisme d'harmonisation des montants versés entre les communes déléguées. Les dépenses à caractère général tiennent compte de la sortie de la gestion de la résidence de l'Avresne et de différentes dépenses présentées au rapport d'orientation budgétaire. Les charges exceptionnelles correspondent aux 2 000 000 € reçus au budget principal de Mauges Communauté, à reverser au

budget Bâtiment. Les charges financières 2018 sont en baisse compte tenu du compactage des emprunts. Les dotations aux amortissements diminuent puisqu'en 2018, il n'y a pas à constituer une nouvelle provision pour faire face à la baisse de l'attribution de compensation de Mauges Communauté, comme prévu en 2017.

65 > Conseil municipal du 29 mars 2018

DF – Charges à caractère général



STRUCTURE ET EVOLUTION DES CHARGES A CARACTERE GENERAL

	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Evolution BP 2017-BP 2018
Eau et assainissement	156 000	123 090	130 000	-16.67%
Energie et électricité	758 400	722 950	700 000	-7.70%
Combustibles et carburants	131 900	150 454	103 344	-21.65%
Fluides	1 046 300	996 494	933 344	-10.80%
Achat de matières et fournitures (alimentation, petit éc	583 000	851 273	793 204	-19.31%
Autres achats	983 000	861 273	793 204	-19.31%
Contrats de prestations de services	239 300	217 533	340 300	42.21%
Contrats de prestations de services	239 300	217 533	340 300	42.21%
Locations et charges locatives	272 800	266 012	185 070	-32.16%
Entretien et réparations	1 312 500	1 013 844	1 220 027	-7.05%
Assurances	118 500	122 937	65 000	-45.15%
Etudes et recherches	16 200	17 884	21 820	34.69%
Patrimoine	1 720 000	1 420 676	1 491 917	-13.26%
Indemnités et honoraires	47 600	40 071	56 500	18.70%
Publicités, publications, relations publiques	334 300	232 919	308 240	-8.39%
Frais de transports et de déplacement	148 900	42 497	167 498	12.49%
Formations, séminaires et documentation	45 700	30 540	97 905	
Frais d'affranchissement et de télécommunication	190 600	178 015	183 670	-3.64%
Services bancaires et assimilés	100	100	-	-100.00%
Autres services extérieurs	122 300	115 099	127 054	3.89%
Autres services extérieurs	889 500	639 241	938 867	6.66%
Total charges hors taxes acquittées	4 878 100	4 126 218	4 497 632	-7.80%
Impôts et taxes	92 300	111 718	117 800	27.63%
Charges à caractère général	4 970 400	4 236 936	4 615 432.00	-7.14%

BP2018/CA2017 :

- sortie de la gestion de l'Avresne pour 440K€

+236K€ d'entretien de bâtiments et de fluides

+ 387K€ de nouveaux projets (Orga ST...)

+ 100K€ de DAL non réalisés en 2017 sur l'enveloppe de 255K€.



Précisions : autres achats et contrats de prestations de services : les variations s'expliquent par des réajustements d'imputation, entre 2017 et 2018.

DF – Charges de personnel

	Crédits votés 2017	CA 2017	BP 2018	Evolution BP 2017-BP 2018
TOTAL charges de personnel	7 800 000	7 479 533	8 050 000	3.2%
6215 - Remboursement personnel affecté par la collectivité de rattachement			35 000	
6218 - Autre personnel extérieur	59 000	52 340	57 000	-3%
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	21 900	22 740	24 900	14%
6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion	75 500	78 341	82 800	10%
6338 - Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	14 000	14 402	15 700	12%
64111 - Rémunération principale	3 413 500	3 427 684	3 700 000	8%
64112 - NBI, SFT et indemnité de résidence	119 800	118 119	127 900	7%
64118 - Autres indemnités	481 800	475 340	530 000	10%
64131 - Rémunérations	790 700	992 171	1 070 400	35%
64138 - Autres indemnités	1 600	2 424	40 000	2400%
64162 - Emplois d'avenir	134 600	71 019	1 600	-99%
64168 - Autres emplois d'insertion	2 700	27 214	12 200	352%
6417 - Rémunérations des apprentis	38 800	28 325	18 000	-54%
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	913 600	986 047	1 055 700	16%
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	933 900	947 476	1 006 000	8%
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	57 100	67 496	71 700	26%
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	120 000	64 606	80 000	-33%
6457 - Cotisations sociales liées à l'apprentissage	1 900	1 630	2 000	5%
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	13 400	-	2 000	-85%
64731 - Versées directement	2 900	6 591	7 300	152%
6474 - Versements aux autres œuvres sociales	71 600	66 677	75 000	5%
6475 - Médecine du travail, pharmacie	21 800	24 542	30 000	38%
6478 - Autres charges sociales diverses	2 000	4 348	4 800	140%
6488 - prévision de recrutements 2017	507 900	-	-	-100%



DF – Charges de gestion courante

STRUCTURE ET EVOLUTION DES CHARGES DE GESTION COURANTE

	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Evolution Crédits votés 2017 - BP 2018
Redevances pour concessions, brevets	49 400	75 355	50 740	3%
Pertes sur créances irrécouvrables et admissions	16 200	13 246	16 600	9%
Contributions aux organismes de regroupement	130 200	152 099	136 500	5%
Indemnités de logements aux instituteurs	300	158	210	-30%
Contributions au titre de la politique de l'Habitat	6 200	10 055	11 000	77%
Autres contributions obligatoires	1 124 100	1 155 392	1 239 500	10%
Contingents et participations obligatoires	1 260 800	1 317 704	1 387 210	10%
Autres charges Elus	774 000	748 889	825 500	7%
Subventions de fonct. Aux organismes publics	80 650	48 175	63 000	-22%
Subvention au CCA§	-	-	60 000	
Subventions de fonctionnement aux associations	1 810 000	1 715 644	1 734 200	-4%
Charges diverses	54 800	300	-	-100%
Transfert de soultte vers budget annexe	1 006 000	-	-	-100%
Charges diverses de gestion courante	1 050 800	300	-	-100%
Total Charges de gestion courante	6 050 850	3 919 313	4 137 250	-18.09%

↗ 3% BP2018/CA2017
: augmentation des
participations
versées aux OGEC.



DF – Autres charges

STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2017 + DM	CA 2017	BP 2018	Evolution Crédits votés 2017 - BP 2018
739113 - Reversements conventionnels de fiscalité	-	-	-	-
7391171 - Degré taxe foncière / propriétés non bâties	7 700	7 506	7 700	0%
7391172 - Degré taxe d'habitation sur les I	1 600	864	1 600	0%
739221 - FNIGR	-	-	-	-
014 - Atténuations de produits	9 300	8 370	9 300	0%
6698 - Autres	370 900	370 626	-	-100%
675 - Valeurs comptables des immobilisations cédées	-	93 428	-	-
6761 - Différences sur réalisations (positives) transférées	-	26 002	-	-
6811 - Dotations aux amortissements des immo incorporelles	964 000	960 953	930 000	-5%
7133 - Variation des en-cours de production de biens	4 040 484	-	-	-100%
71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	-	4 040 484	-	-
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sé	5 395 384	5 491 654	930 000	-83%
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	297 400	312 481	247 000	-17%
661121 - Montant des ICNE de l'exercice N-1	-	42 286	-	-
661122 - Montant des ICNE de l'exercice N-1	18 800	-	30 000	60%
6615 - Intérêts des comptes courants et de dépôts c	107 000	42 931	-	-100%
6698 - Autres	33 800	22 433	-	-100%
Total 66 - Charges financières	457 000	335 556	277 000	-39%
6713 - Secours et dons	10 000	7 035	5 000	-40%
6714 - Bourses et prix	1 000	1 300	1 600	50%
6718 - Autres charges exceptionnelles sur opération	-	50	100	-
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	49 000	49 390	420 000	757%
678 - Autres charges exceptionnelles	40 000	4 044	-	-100%
6788 - Autres charges exceptionnelles	-	-	2 014 000	-
Total 67 - Charges exceptionnelles	100 000	61 819	2 441 600	2342%
6815 - Dotations aux prov. pour risques et charges d	420 000	420 000	-	-100%
6817 - Dotations aux prov. pour dépréciation des act	5 493	5 493	7 000	27%
Total 68 - Dotations aux amortissements et aux pr	425 493	425 493	7 000	-98%
022 Dépenses imprévues	78 311	-	1 098 500	-
023 Virement à la section d'investissement	2 671 288	-	1 618 159	-
Total Autres dépenses de fonctionnement	9 336 776	6 322 934	6 381 559	-61%
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	27 158 026	21 958 714	23 184 241	

Vente terrain Mauges Communauté

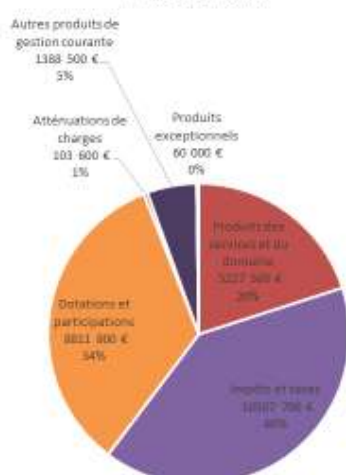
Economies suite au compactage

Versement de 2M€ au budget annexe bâtiments suite au report du conseil + changement d'imputation.

Provision créée en 2017 pour anticiper la révision de l'attribution de compensation Mauges Communauté

Recettes de fonctionnement

BP Principal 2017 : 27M€
(26M€ détaillés ci dessous +1M€ de résultat reportés et 24K€ d'opération d'ordre)



BP Principal 2018 : 23M€
(22M€ détaillés ci dessous +1M€ de résultat reporté et 20K€ d'opération d'ordre)



Précisions : En raison de la suppression de la taxe d'habitation pour certains contribuables, il est probable que la partie Impôts et taxes ne soient pas appliquée comme présentée. Cette perte de recette sera compensée au niveau des dotations.

RF – Produits des services

	Crédits votés 2017	CA 2017	BP 2018	Évolution BP 2017-BP 2018
Ventes de produits finis	3 700	-	5 300	43.24%
Concessions et redevances funéraires	19 300	19 978	20 000	3.63%
Droits de stationnement-location voie	43 800	42 501	40 000	-8.68%
Autres	4 032 400	4 260 667	111 500	-97.23%
Red. Et recettes d'utilisation du domaine public	4 095 500	4 323 146	171 500	-95.81%
Services à caractère culturel	7 700	7 288	6 500	-15.58%
Services à caractère sportif et loisirs	48 200	89 878	74 450	54.46%
Services à caractère social	35 900	41 877	32 800	-8.64%
Services de restauration scolaire	922 200	886 029	846 900	-8.17%
Autres	4 100	1 730	1 400	-65.85%
Prestations de services	1 018 100	1 026 802	962 050	-5.51%
Mises à disposition de personnel	67 200	274 718	488 100	626.34%
Autres remboursements de charges	43 000	88 188	-	-100.00%
Autres	-	161	-	-
Autres produits annexes	110 200	363 067	488 100	342.92%
Produits des services et du domaine	5 227 500	5 713 015	1 626 950	-68.88%

CA2017-BP2018 : ventes des terrains à Mauges Communauté en 2017 pour 4M€. A périmètre constant pas d'augmentation notable par rapport à 2017 (corrigé de la vente des terrains à Mauges Communauté).



RF – Impôts et taxes

	CA 2016	CA 2017	BP 2018
Bases TH	22 852 621	22 818 434	23 274 803
taux TH	21.79%	21.11%	21.11%
Produit TH	4 979 586	4 817 823	4 913 311
Bases TFB	18 858 129	19 456 826	19 845 963
taux TFB	18.72%	18.72%	18.72%
Produit TFB	3 530 242	3 639 535	3 715 164
Bases TFNB	1 200 261	1 198 963	1 210 953
taux TFNB	44.62%	42.17%	42.17%
Produit TFNB	535 556	505 625	510 659
Produit THLV	7 353	51 880	52 221
Rôles supplémentaires	84 555	92 450	-
Total contributions directes	9 137 292	9 107 313	9 191 355
Attribution de compensation	1 344 422	1 344 422	1 050 000
Reversement de fiscalité (hors dégrèvements)	- 2 004 876	-	-
Total Reversements de fiscalité	660 454	1 344 422	1 050 000
Comp. TH	260 451	270 601	270 000
Comp. FB	101 802	85 514	85 000
Comp. TP/CFE	27 602	6 961	-
Comp. TA cession	-	736	-
Total allocations de compensation	389 855	363 812	355 000
Droits de place	6 902	6 230	6 200
Taxes sur les pylons électriques	146 510	150 670	150 670
Taxe add. Droits de mutation	540 053	546 581	450 000
Autres taxes et impôts liés aux activités de services	4 587	13 447	6 000
Autres taxes	698 052	716 928	612 870
TOTAL Produits fiscaux locaux	11 569 621	11 531 739	11 209 225

2%

2%

1%

1%

1%

-22% ← baisse de l'attribution de compensation (-418KE à régulariser et baisse annuelle de 294KE de l'AC, montant provisoire 2018 1 054KE)

0%

-1%

0%

0%

-18% ← prudence de l'évaluation en l'absence d'éléments réels



RF – Dotations et participations reçues

SÈVREMOINE

Commune
nouvelle

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS RECUES

	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Evolution BP 2017-BP 2018
Total 74 - Dotations, subventions et participations	8 811 800	8 926 400	8 691 091	-1.4%
7411 - Dotation forfaitaire	4 524 500	4 560 971	4 560 971	0.8%
74121 - Dotation de solidarité rurale	1 006 900	1 152 803	1 152 800	14.5%
74123 - Dotation de solidarité urbaine	1 377 000	1 435 653	1 435 600	4.3%
74127 - Dotation nationale de péréquation	442 800	398 533	398 500	-10.0%
745 - Dotation spéciale au titre des instituteurs	2 800	2 808	2 800	0.0%
74712 - Emplois d'avenir	-	60 388	-	
74718 - Autres	-	261 580	206 000	
7472 - Régions	-	-	-	
7473 - Départements	-	36 681	19 900	
74741 - Communes membres du GFP	-	1 970	4 400	
74748 - Autres communes	-	15 770	15 700	
7478 - Autres organismes	1 086 300	615 433	539 420	-50.3%
7482 - Compensation pour perte de taxe additionnelle	-	736	-	
748314 - Dotation unique compensations spécifiques	-	6 069	-	
74832 - Attribution du Fonds départemental de la taxe	1 200	892	-	-100.0%
74833 - Etat - Compensation au titre de la CET (CVA)	200	-	-	-100.0%
74834 - Etat - Compensation au titre des exonérations	96 700	85 514	85 000	-12.1%
74835 - Etat - Compensation au titre des exonérations	247 400	270 601	270 000	9.1%
748388 - Autres	28 000	-	-	-100.0%



RF – autres recettes

SÈVREMOINE

Commune
nouvelle

STRUCTURE ET EVOLUTION DES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2017 + DM	CA 2017	BP 2018	Evolution BP 2017-BP 2018
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	103 600	124 959	100 000	-3.5%
6459 - Remboursements sur charges de SS et de prévoy.	-	-	-	
6479 - Remboursements sur autres charges sociales	-	10 302	-	
Total 013 - Amortissements de charges	103 600	135 261	100 000	-3.5%
7130 - Variation des en-cours de production de biens	-	-	-	
71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	-	-	-	
7761 - Différences sur réalisations (positives) transférées	-	61 731	-	
777 - Quote-part des subventions d'investissement transférées	24 000	19 509	45 000	87.5%
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 000	81 240	45 000	87.5%
762 - Revenus des immeubles	1 371 500	1 362 216	415 230	-69.7%
7551 - Excédent des budgets annexes à caractère administratif	-	-	-	
7561 - Régies dotées de la seule autonomie financière	-	-	-	
758 - Produits divers de gestion courante	17 000	13 326	28 100	65.3%
Total 73 - Autres produits de gestion courante	1 388 500	1 375 541	443 330	-68.1%
761 - Produits de participations	-	73	-	
Total 76 - Produits financiers	-	73	-	-
7711 - Dédits et pénalités perçus	-	-	-	
7713 - Libéralités reçues	-	3 060	-	
7714 - Recouvrement sur créances admises en non valeur	-	368	-	
7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-	-	
773 - Mandats annulés (excepté: antérieurs)	-	5 708	-	
775 - Produits des cessions d'immobilisations	-	57 698	-	
778 - Produits exceptionnels divers	60 000	51 497	-	-100.0%
Total 77 - Produits exceptionnels	60 000	118 331	-	-100.0%
7815 - Reprises sur provision	-	-	420 000	
7817 - Reprises sur provision	-	-	7 000	
Total 78 - Reprises sur amortissements et provisions	-	-	427 000	-
Total Autres recettes de fonctionnement	1 576 100	1 710 448	1 015 330	-34%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	26 123 100	27 520 308	22 194 241	
Résultat reporté	1 034 926	1 034 926	1 000 000	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT y.c report	27 158 026	28 555 235	23 194 241	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	-	6 596 521	-	

Transfert des loyers de
l'Avrerie

Proposition d'affectation du résultat F 2017 :
6 596 520,74€ d'excédent de fonctionnement
en 2017 répartis comme suit :

- 934 925,19€ en report de fonctionnement
- 5 661 595,55€ en recette d'investissement.

**Proposition d'affectation du résultat du
Portage F 2017 :**
65 074,81€ d'excédent de fonctionnement en
2017 répartis comme suit :

- 65 074,81€ en report de fonctionnement.

Soit un résultat reporté total de 1 000 000€
pour le BP 2018.

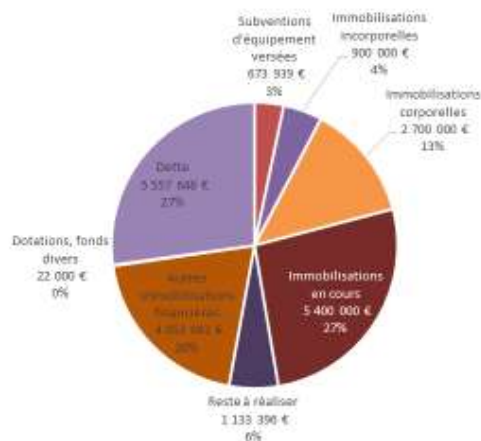
Dépenses d'investissement

SÈVREMOINE

Commune
nouvelle

BP Principal 2017 : 21,7M€

(20,4M€ détaillés ci dessous + 1M€ de dépenses imprévues + 0,2M€ de dépenses d'ordre)



BP Principal 2018 : 17,9M€

(16,8M€ détaillés ci dessous + 1,1M€ de dépenses imprévues et 45K€ de dépenses d'ordre)



Dépenses d'investissement

SÈVREMOINE

Commune
nouvelle

	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Evolution BP 2017-BP 2018
Total des dépenses d'équipements	14 882 376	9 651 651	14 642 071	-2%
204 - Subventions d'équipement versées	673 939	225 796	625 000	-7%
20 - Immobilisations incorporelles	900 000	260 286	346 350	-62%
21 - Immobilisations corporelles	2 700 000	2 188 464	2 333 650	-14%
23 - Immobilisations en cours	5 400 000	2 936 997	7 492 000	39%
Reste à réaliser	1 133 396	-	3 735 071	230%
27 - Autres immobilisations financières	4 053 041	4 022 305	-	-100%
10226 - Taxe d'aménagement	22 000	17 803	110 000	400%
Amortissement capital de la dette	5 557 648	1 716 888	2 169 600	-61%
16/emprunt	1 714 600	1 652 426	2 134 500	24%
1644 - op afférentes à l'emprunt + ligne trésorerie	3 828 548	60 980	-	-100%
165 - dépôts et cautionnement	10 000	3 482	25 000	150%
16/hors 165	4 500	-	-	-100%
040 Opérations d'ordre entre sections	24 000	81 240	45 000	88%
041 Opérations patrimoniales	250 000	45 957	-	-100%
Dépenses imprévues	1 080 222	-	1 128 963	5%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	21 794 246	11 495 736	17 975 534	-18%

Dont 9M€ PPI



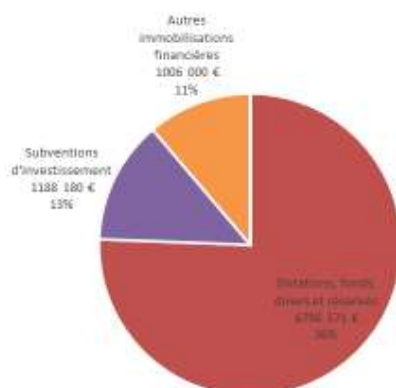
Recettes d'investissement

SÈVREMOINE

Commune nouvelle

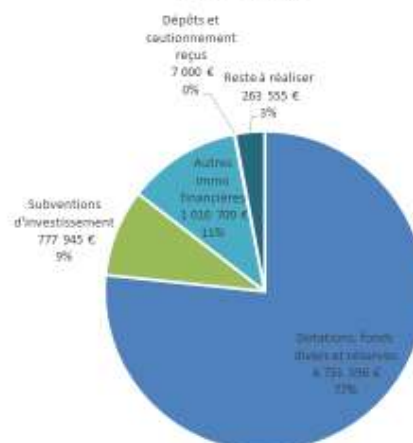
BP Principal 2017 : 21,7M€

(8M€ détaillés ci dessous + 4,2M€ de résultat reporté + 2,8M€ de virement de la section de fonctionnement +5,5M€ de recettes d'ordre)



BP Principal 2018 : 17,9M€

(8,5M€ détaillés ci dessous + 6,6M€ d'excédent reporté + 1,6M€ de virement de la section de fonctionnement +0,9M€ de dépenses d'ordre)



Recettes d'investissement

SÈVREMOINE

Commune nouvelle

	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Evolution BP 2017-BP 2018
Reste à réaliser			263 555	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	6 798 571	6 831 429	6 751 596	-1%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	5 648 571	5 648 571	5 661 596	0%
10222 - F.C.T.V.A.	1 000 000	884 438	890 000	-11%
10226 - Taxe d'aménagement	150 000	298 420	200 000	33%
13 - Subventions d'investissement	1 188 180	521 193	777 945	-35%
Autres recettes d'investissement	1 016 000	1 010 659	1 017 700	0%
27 - Autres immobilisations financières	1 006 000	1 005 576	1 010 700	0%
165 - Dépôts et cautionnements reçus	10 000	5 000	7 000	-30%
23 - Immobilisations en cours		84		
16 - Emprunts et dettes assimilées				
1641 - Emprunts en euros	0	0		
16449 - Opérations afférentes à l'opt ^e de tirage sur ligne de	0	0		
040 Opérations d'ordre entre sections	5 395 384	5 491 694	930 000	-83%
041 Opérations patrimoniales	250 000	45 957	-	-100%
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 871 288	-	1 618 159	-44%
024 - Produits de cessions	35 000	-	-	-100%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	17 554 423	13 900 933	11 358 954,55	
Excédent reporté d'investissement	4 239 823	4 239 823	6 645 019,34	
Déficit reporté d'investissement Budget Portage			- 28 439,85	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT yc report	21 794 246	18 140 756	17 975 534	
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	-	6 645 019,34	-	



Bbât. - Fonctionnement

	BP 2017	CA 2017	BP 2018
Dépenses - Fonctionnement	1 106 400	116 961	2 122 000
011 - Charges à caractère général	65 535	52 080	58 500
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	59 000	58 839	57 000
66 - Charges financières	20 000	6 042	3 700
65 - Autres charges de gestion courante	1 510	-	-
022 Dépenses imprévues	5 000		2 000
023 Virement à la section d'investissement	955 355		2 000 800
Racettes - Fonctionnement	1 106 400	128 472	2 122 000
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 400	6 313	6 400
75 - Autres produits de gestion courante	1 100 000	116 380	103 600
77 - Produits exceptionnels	-	6 779	2 012 000
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	-	11 511	-

Proposition d'affectation du résultat F 2017 :
11 511,32€ d'excédent de fonctionnement en
2017 répartis comme suit :
• 11 511,32€ en recette d'investissement.



Bbât. - Investissement

	BP 2017	CA 2017	BP 2018
Dépenses - Investissement yc report	1 772 678	813 460	2 289 311
Déficit reporté d'investissement Budget Portage	233 278	233 278	502 070
Dépenses - Investissement	1 539 400	680 182	1 787 242
Reste à réaliser	56 081		48 849
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 400	6 313	6 400
10 - Dotations, fonds divers et réserves	10 000	-	-
16 - Emprunts et dettes assimilées	62 000	60 515	78 000
21 - Immobilisations corporelles	9 295	5 874	341 641
23 - Immobilisations en cours	1 385 624	507 481	1 142 351
20 - Immobilisations incorporelles	-	-	100 000
204 - Subventions d'équipement versées	10 000	-	-
020 Dépenses imprévues	-	-	70 000
Recette - Investissement	1 772 678	311 390	2 289 311
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	59 000	58 839	57 000
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 394	3 394	11 511
13 - Subventions d'investissement	151 291	123 759	28 000
16 - Emprunts et dettes assimilées	603 638	1 717	-
23 - Immobilisations en cours	-	123 682	-
024 - Produits de cession	-	-	192 000
021 - Virement de la section de fonctionnement	965 365	-	2 000 800
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	-	-	502 070

Dont 891K€ PPI



BAss. - Fonctionnement

	BP 2017	CA 2017	BP 2018
Dépenses - Exploitation	1 500 522	940 810	1 784 327
011 - Charges à caractère général	470 800	200 522	633 920
012 - Charges de personnel	50 000		414 245
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	601 600	600 236	504 000
66 - Charges financières	66 600	49 024	43 000
67 - Charges exceptionnelles	2 500	119	
68 - Dotations aux amortissements	910	910	
69 - Autres charges de gestion courante	950	-	6 000
022 Dépenses imprévues	47 090		82 200
023 Virement à la section d'investissement	258 072		101 462
Recettes - Exploitation	1 500 522	1 559 167	1 784 327
Résultat reporté fonctionnement	269 522	269 522	318 357
Recettes - Exploitation	1 231 000	1 289 645	1 466 470
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	107 000	106 985	107 500
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat' de service	1 124 000	1 164 012	1 358 970
77 - Produits exceptionnels	-	18 648	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	-	618 357	-

Proposition d'affectation du résultat F 2017 :

618 357,32€ d'excédent de fonctionnement
en 2017 répartis comme suit :

- 318 357,32€ en report de fonctionnement
- 300 000€ en recettes d'investissement.



BAss. - Investissement

	BP 2017	CA 2017	BP 2018
Dépenses - Investissement	4 267 375	1 210 310	4 106 230
Reste à réaliser	261 900		597 968
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	107 000	106 985	107 500
041 - Opérations patrimoniales	190 000	13 804	
16 - Emprunts et dettes assimilées	127 000	126 575	142 300
21 - Immobilisations corporelles	617 899	12 616	795 000
23 - Immobilisations en cours	2 232 875	824 492	1 247 812
20 - Immobilisations incorporelles	681 526	125 838	950 000
020 Dépenses imprévues	49 175	-	265 430
Recette - Investissement yc report	4 267 375	3 572 078	4 106 230
Résultat reporté d'investissement	2 127 700	2 127 703	2 361 768
Recette - Investissement	2 139 679	1 444 375	1 744 462
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	601 600	600 236	504 000
041 - Opérations patrimoniales	190 000	13 804	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	706 000	722 975	459 000
13 - Subventions d'investissement	244 000	96 451	680 000
23 - Immobilisations en cours		10 909	
27 - Autres immobilisations financières	140 000		
021 - Virement de la section de fonctionnement	258 072	-	101 462
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	-	2 361 768	-

Dont 2 619K€ PPI



BSPANC - Fonctionnement

	BP 2017	CA 2017	BP 2018
Dépenses - Exploitation yc report	96 628	76 670	96 620
Déficit de fonctionnement reporté	42 428	42 428	
Dépenses - Exploitation	94 500	34 243	96 620
011 - Charges à caractère général	53 000	34 243	36 851
012 - Charges de personnel	-	-	19 069
67 - Charges exceptionnelles	500	-	-
69 - Autres charges de gestion courante	1 000	-	1 000
023 Virement à la section d'investissement			
Recettes - Exploitation yc report	96 620	91 691	96 620
Résultat fonctionnement reporté			15 020
Recettes - Exploitation	96 620	91 691	41 900
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, mar	94 426	89 902	38 000
74 - Subventions d'exploitation	2 500	1 789	3 900
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	-	15 020.17	-

Proposition d'affectation du résultat F 2017 :
 15 020,17€ d'excédent de fonctionnement en 2017 répartis comme suit :

- 15 020,17€ en report de fonctionnement



BSPANC - Investissement

	BP 2017	CA 2017	BP 2018
Dépenses - Investissement	702.00	-	702.00
20 - Immobilisations incorporelles	702.00	-	702.00
020 Dépenses imprévues			
Recette - Investissement yc report	702.00	702.00	702.00
Résultat reporté d'investissement Budget Portage	702.00	702.00	702.00
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	-	702.00	-



BLot.- Fonctionnement

	BP 2017	CA 2017	BP 2018
Dépenses - Fonctionnement	5 165 272	2 526 468	3 597 364
011 - Charges à caractère général	769 270	240 517	1 613 500
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 283 710	2 283 709	1 978 854
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	2 500	1 121	2 500
66 - Charges financières	2 500	1 121	2 500
67 - Charges exceptionnelles			
65 - Autres charges de gestion courante	10	0	10
023 Virement à la section d'investissement	2 107 282		
Recettes - Fonctionnement yc report	5 165 272	4 501 213	3 597 364
Résultat reporté	2 107 282	2 107 282	
Recettes - Fonctionnement	3 057 990	2 393 931	3 597 364
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 608 590	1 978 854	3 157 854
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	2 500	1 121	2 500
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat ³ de servi	446 890	413 956	437 000
75 - Produits de gestion courante	10		10
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	-	1 974 745	-

Proposition d'affectation du résultat F 2017 :
 1 974 745,01€ d'excédent de fonctionnement en
 2017 répartis comme suit :
 • 1 974 745,01 € en report de
 d'investissement

BLot.- Investissement

	BP 2017	CA 2017	BP 2018
Dépenses - Investissement yc report	4 837 505	4 124 769	5 081 914
Déficit reporté d'investissement	2 145 915	2 145 915	1 841 060
Dépenses - Investissement	2 691 590	1 978 854	3 240 854
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 608 590	1 978 854	3 157 854
16 - Emprunts et dettes assimilées	83 000		83 000
Recette - Investissement	4 837 505	2 283 709	5 081 914
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 283 710	2 283 709	1 978 854
10 - Dotations, fonds divers et réserves			1 974 745
16 - Emprunts et dettes assimilées	446 513		1 126 315
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 107 282	-	-
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	-	1 841 060	-

Monsieur le maire rappelle que la présentation du rapport d'orientation budgétaire est plus pédagogique et ne concerne que des masses générales. Pour les budgets, on doit respecter une présentation comptable afin de pouvoir délibérer.

Gérard Vibert souhaite savoir à quoi correspondent les opérations patrimoniales du compte 041 du budget assainissement collectif.

Anne Pithon répond qu'il s'agit d'une opération d'équilibre concernant les marchés publics. Au démarrage du marché, un décaissement est effectué pour verser une avance aux entreprises, afin de respecter les obligations du code des marchés publics concernant le versement obligatoire des avances. Ce décaissement est ensuite annulé au fur et à mesure des paiements des acomptes aux entreprises. Ceci est une opération d'ordre, tant en dépenses qu'en recettes. L'avance est obligatoire si le marché est supérieur à 50 000 € HT et si son délai d'exécution dépasse les deux mois.

DELIB-2018-062

Vote des comptes administratifs 2017 et affectations des résultats : budget principal, budgets annexes : portage de repas, bâtiments, assainissement collectif, SPANC, lotissements.

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées (recettes certaines mais non perçues et dépenses commandées mais non payées) appelées « restes à réaliser ». Le résultat excédentaire ou déficitaire est reporté au budget primitif de l'année suivante. Le compte administratif est voté au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice clos. En application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le maire peut assister à la discussion arrêtant les comptes mais il doit se retirer au moment du vote.

Le compte administratif de l'année n-1 doit dégager un excédent de fonctionnement appelé résultat. La section d'investissement fait apparaître, en principe, au contraire un solde négatif. Le conseil municipal doit donc, l'année qui suit l'exécution d'un budget, affecter en priorité le résultat de fonctionnement de l'année n-1 en section d'investissement. Le surplus éventuel peut être affecté selon le choix de l'assemblée délibérante en section d'investissement ou faire l'objet d'un report en fonctionnement.

Budget communal :	
Résultat de fonctionnement 2017 :	6 596 520.74 €
Excédent total de la section d'investissement :	6 645 019.34 €
Besoin de financement des restes à réaliser d'investissement (Travaux et matériel non livré, commandés restant à payer, moins recettes certaines à percevoir : subventions, etc) :	- 3 471 515.88 €
Affectation en réserves en investissement :	5 661 595.55 €
Report en fonctionnement :	934 925.19 €

Budget bâtiments	
Résultat d'exploitation (fonctionnement) 2017 :	11 511.32 €
Besoin de financement de la section d'investissement :	- 502 069.58 €
Besoin de financement des restes à réaliser d'investissement (Travaux et matériel non livré, commandés restant à payer, moins recettes certaines à percevoir : subventions, etc) :	- 48 849.42 €
Besoin de financement total de la section d'investissement :	- 550 919.00 €
Affectation du résultat d'exploitation en totalité sur l'investissement :	11 511.32 €

Budget lotissements	
Résultat d'exploitation (fonctionnement) 2017 :	1 974 745.01 €
Déficit constaté de la section d'investissement :	- 1 841 060.15 €
Affectation du résultat de fonctionnement en totalité sur l'investissement :	1 974 745.01 €

Budget portage de repas	
Résultat d'exploitation (fonctionnement) 2017 :	65 074.81 €
Déficit constaté de la section d'investissement :	- 28 439.85 €
Affectation en réserves en investissement du budget principal :	- 28 439.85 €
Report en fonctionnement du budget principal :	65 074.81 €

Budget SPANC	
Résultat d'exploitation (fonctionnement) 2017 :	15 020.17 €
Excédent la section d'investissement :	702.00 €
Résultat à reprendre en fonctionnement :	15 020.17 €

Budget assainissement collectif	
Résultat d'exploitation (fonctionnement) 2017 :	618 357.32 €
Excédent de la section d'investissement :	2 361 768.02 €
Besoin de financement des restes à réaliser d'investissement (Travaux et matériel non livré, commandés restant à paver, moins recettes certaines à percevoir : subventions, etc) :	- 597 987.85 €
Affectation en réserves en investissement :	300 000.00 €
Report en fonctionnement :	318 357.32 €

Chantal Moreau, conseillère municipale déléguée aux finances, préside le vote des différents comptes administratifs. Monsieur le maire quitte la salle de vote.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L. 1612-12 et L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que monsieur le maire est sorti de la salle pour le vote des présents comptes administratifs,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
97	92	0	5

CONSTATE la stricte concordance entre les comptes administratifs 2017 et les comptes de gestion 2017 établis par le comptable des Finances Publiques.

APPROUVE les comptes administratifs 2017 du budget principal de la commune et des budgets annexes bâtiments, lotissements, portage de repas, SPANC, assainissement collectif.

AFFECTE comme ci-dessus les résultats 2017 du budget communal principal et des budgets annexes bâtiments, portage de repas, SPANC, assainissement collectif et lotissements.

DELIB-2018-063

Vote des comptes de gestion 2017 du budget principal de la commune et des budgets annexes bâtiments, lotissements, portage de repas, SPANC, assainissement collectif, caisse des écoles

Le compte de gestion est établi par le receveur municipal qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses. Il retrace les flux de recettes et de dépenses effectivement réalisées au cours d'un exercice budgétaire. Il est obligatoirement transmis à la collectivité avant l'adoption du compte administratif, avec lequel il doit concorder. Le compte de gestion est entendu, débattu et arrêté par l'assemblée délibérante.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
96	91	0	5

APPROUVE les différents comptes de gestion : budget principal de la commune et des budgets annexes bâtiments, lotissements, portage de repas, SPANC, assainissement collectif, caisse des écoles au titre de l'exercice 2017

DELIB-2018-064

Subventions communales 2018

En 2018, le montant de la subvention communale versée au budget CCAS est de 60 000,00€.

Parallèlement au vote du budget primitif 2018 de Sèvremoine, le conseil municipal doit voter les subventions communales aux associations.

L'article L. 1611-4 du code général des collectivités territoriales prévoit cependant que toute association ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. Aussi, l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse 23 000 €, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

10 subventions sont supérieures à 23 000 € et donnent donc lieu à établissement d'une convention de financement. Cela concerne :

- Restaurant scolaire Saint-Germain-sur-Moine	25 000,00 €
- Restaurant scolaire Saint-Crespin-sur-Moine	30 000,00 €
- Familles Rurales Saint-André-de-la-Marche	32 000,00 €
- Familles rurales Le Longeron	32 900,00 €
- Anim'en Folie Torfou	52 450,00 €
- Comité des fêtes Saint-Macaire-en-Mauges	55 000,00 €
- ABC Saint-Germain-sur-Moine	65 044,00 €
- Culture et Musique	90 000,00 €
- Familles rurales Saint-Macaire-en-Mauges	344 269,00 €
- CSI (convention pluri-annuelle existante)	575 970,00 €

A cette liste s'ajoutent trois associations pour lesquelles il convient de procéder à la signature d'une convention :

- Connaissance de Torfou	11 100,00 €
- Cicadelle Maison du Mineur et des Energies	19 500,00 €
- GDON Sèvremoine	22 420,00 €

Le montant total des subventions se décompose comme suit :

	2 018
Action sociale	
ABC	33 585.00 €
ADAPEI 44	250.00 €
ADAPEI 49	132.00 €
ADMR de la Moine-Saint Germain	4 081.40 €
ADMR- Geste Sangueze	1 291.60 €
ADMR Le Menhir des Mauges	9 509.40 €
ADMR Torfou Le Longeron	1 663.00 €
AIM	1 000.00 €
Alcool Assistance	120.00 €
Alfred Diban	1 500.00 €
Anim'en Folie	12 000.00 €
APAHRC	140.00 €
APALM	700.00 €
Ass.Ste Marie des Buis	1 000.00 €
Asso Veufs et veuves civiles	160.00 €
Association de Bienfaisance	1 277.00 €
Banque Humanitaire	1 000.00 €
Centre de Soins (SM)	720.00 €
Comité départemental ligue contre le cancer	580.00 €
Donneur de Sang	170.00 €
Echange solidarité Nord Sud	2 040.00 €
Ecoute et partage	550.00 €
Elan de la Moine	450.00 €
Entraide Saint André/Saint Macaire	300.00 €
Familles rurales SM	299 077.00 €
Fleur de Son	100.00 €
France ADOT 49 (Dons d'organes)	100.00 €
Handiloisirs	650.00 €
Les Amis de la santé	220.00 €
Les Pieds en l'air	200.00 €
Passe temps	100.00 €
Restaurants du cœur	1 607.00 €
Secours Catholique	350.00 €
Soins Santé Raphaël (TO)	1 720.00 €
Solidarité Paysan	120.00 €
Total Action sociale	378 463.40 €

Culture et Loisirs	
Aiguefou et sentiers germinois	1 620.00 €
Amis de l'orgue	200.00 €
Amitiés Germinois	150.00 €
Art et Lum	500.00 €
Arts et Couleurs	100.00 €
ASPPM	1 000.00 €
Ass Sauvegarde Chapelles anjou	200.00 €
Association bibliothèques	2 750.00 €
Association danses macairoises	200.00 €
Atelier des Arts (Arts et Peinture)	300.00 €
Baladins Macairois	100.00 €
Cale-sons	5 000.00 €
Cercle Saint Joseph	350.00 €
Cicadelle Maison du Mineur et des Energies	19 500.00 €
Circuit Art et chapelles	- €
Club Photo	300.00 €
Club Plaisir Automne	160.00 €
Comité Animation et Loisirs	500.00 €

Comité de jumelage RO	1 500.00 €
Comité de jumelage SA	800.00 €
Comité de jumelage SM LR	1 012.00 €
Comité de jumelage TO	200.00 €
Comité des fêtes LL	1 000.00 €
Comité des fêtes MM	1 000.00 €
Comité des fêtes SA	3 000.00 €
Comité des fêtes SC	1 800.00 €
Comité des fêtes SM	55 000.00 €
Connaissance Torfou	11 100.00 €
Culture et Musique	90 000.00 €
Fanfare Roussay	- €
Ferme d'activités des Mauges	1 000.00 €
Fondation du patrimoine	1 000.00 €
Musée des métiers de la chaussure	- €
Roussay Animation	- €
SAGEHA	100.00 €
Tréteaux Germinois	800.00 €
Union Musicale SM	3 590.00 €
Vues d'artistes	1 500.00 €
Total Culture et Loisirs	207 332.00 €

Divers	
ACE LR	- €
ACE RO	- €
ACPG (CATM) SM	200.00 €
ACPG CATM Montigné	150.00 €
Amicale Laïque SG	400.00 €
Amicale Sapeurs-Pompiers de Montfaucon-Montigné	1 704.24 €
Amicale Sapeurs-Pompiers de Saint Macaire	500.00 €
Amis Montfaucon de France	500.00 €
Ass Nationale Montfaucon France	1 111.00 €
Ass Chasse	300.00 €
Brode et Piques	250.00 €
CATM SA	200.00 €
CATM SM	320.00 €
CATM TO	500.00 €
Défense des cultures TO LL	2 125.00 €
FNACA (UNC-AFN) RO	100.00 €
GDON Sèvremoine	22 420.00 €
Les Quatre Saisons	150.00 €
Nafida	200.00 €
PG CATM LL	500.00 €
Relais Paroissial	150.00 €
Rendez-vous de la Gaité	300.00 €
UACG	180.00 €
UNC AFN SG MM	200.00 €
Total divers	32 460.24 €

Enfance jeunesse	
ABC	31 459.00 €
Actif jeunes - Junior Association	800.00 €
Anim'en Folie	40 300.00 €
Association des Jeunes Tillierois - Junior Association	200.00 €
Break 12 - Junior Association	400.00 €
Comité enfance angevine	500.00 €
CSI (convention pluri-annuelle existante)	575 970.00 €
Familles Rurales SA	6 000.00 €

Jeunes Renaudins - Junior Association	600.00 €
Jeun's Square - Junior Association	400.00 €
Lap 1 Crespin - Junior Association	500.00 €
MAM "A petits pas" St Macaire	3 000.00 €
MAM "Bébé zen et les mômes" Longeron	3 000.00 €
MAM "Le Jardin des 1000 pattes" Montfaucon-St Germain	3 000.00 €
MAM "Les Til'loups" Tillières	3 000.00 €
MAM "L'ilot Calin" ST Germain	3 000.00 €
MAM "O comme 3 pommes" St Macaire	3 000.00 €
MANG'ART - Junior Association	300.00 €
Matinée détente- assistante maternelle	100.00 €
Rider Crew - Junior Association	300.00 €
Ridiculus - Junior Association	500.00 €
Scouts et Guides (LL pour 2018)	1 100.00 €
Team ADO	2 200.00 €
Total Enfance jeunesse	679 629.00 €

Enfance jeunesse/Scolaire	
Anim'en Folie	150.00 €
Familles Rurales SA	26 000.00 €
Familles rurales SC	4 500.00 €
Familles rurales SM	45 192.00 €
Familles rurales TI	10 278.23 €
Family	11 854.00 €
Relax Club St Germain (Collège JB)	500.00 €
Total Enfance jeunesse/Scolaire	98 474.23 €

Scolaire	
Amicale Laïque SC	3 072.00 €
Amicale Laïque Tillières - sortie extrascolaire - classe de découverte	1 918.00 €
APEL LL	3 929.00 €
APEL LR	505.00 €
APEL MM	4 092.00 €
APEL RO	729.00 €
APEL SA	1 369.00 €
APEL SC	295.00 €
APEL SG	1 161.00 €
APEL TI	1 077.00 €
APEL TO	8 158.00 €
Asso Restaurant Scolaire (ARST)	10 500.00 €
Familles rurales LL	32 900.00 €
Familles rurales RO	900.00 €
OCCE Ecole Publique maternelle SM	767.00 €
OCCE Ecole Publique SM	4 686.00 €
OCCE Montfaucon Montigné	6 749.00 €
OCCE St André	1 001.00 €
OCCE St Germain	2 671.00 €
Restaurant scolaire SC	30 000.00 €
Restaurant scolaire SG	25 000.00 €
Comité Parents école maternelle privée Le Sénevé SM (APEL SM)	1 371.00 €
Comité Parents école Primaire privée SM (APEL SM)	7 665.00 €
Total Scolaire	150 515.00 €

Sport	
Aéromodélisme (RAM)	578.00 €

Amicale des pêcheurs de la Moine	405.00 €
AML section éveil sportif	600.00 €
APEL - Trail et Fines Herbes	750.00 €
ARCT-Football	2 600.00 €
ASLT	4 400.00 €
ASSB-Basket	4 400.00 €
Association sportive du lycée Champ Blanc du Longeron	330.00 €
Basket BSM	5 600.00 €
CAC Natation Cholet - section Handisport	150.00 €
Chasse St Hubert	400.00 €
Club aquatique des Mauges	140.00 €
Course des Vignes Moine et Sanguèze	750.00 €
Détente Germinoise	200.00 €
Dojo de la Moine	1 100.00 €
ECSF	100.00 €
EDM	4 112.00 €
Badminton SA	478.00 €
Basket ball SA	5 503.00 €
Cyclotourisme SA	478.00 €
Tennis de table SA	3 325.00 €
Entente des Mauges	1 500.00 €
Entente des mauges adaptés	150.00 €
Entente pongiste de la Moine	2 050.00 €
Entente Sportive la Romagne Roussay (ESRR)	4 000.00 €
Etoile Cyclisme Montfauconnaise	1 500.00 €
Evasion cycliste germinoise	150.00 €
Eveil Gymnastique (les Vaillants)	2 540.00 €
Familles rurales TI	340.00 €
FCAM Football Club St André St Macaire	13 481.00 €
FCVR	1 000.00 €
Fleche Macairoise	1 300.00 €
Fléchettes Saint André Darts	150.00 €
Gaule Macairoise	280.00 €
Gym Douce	100.00 €
Gymnastique entretien	120.00 €
Gymnastique les Dominos	2 893.00 €
Handball-Cholet	100.00 €
Harmony Dance	2 325.00 €
Judo Club Saint Macaire	1 619.00 €
Le Laiton Torfousien	300.00 €
Les Chasseurs Renaudins	100.00 €
Les Dynamic's	6 834.00 €
Les pêcheurs de l'étang du Gué	500.00 €
Les Roues Pêtes	200.00 €
Les Théopolitaines-Villedieu	120.00 €
MBC	7 000.00 €
MTC Andrérapages	100.00 €
Naeva Twirling club	100.00 €
RSRV Basket	1 150.00 €
Saint Macaire Volley	2 846.00 €
Tennis Club Gesté Tillières	100.00 €
Tennis de table SC	150.00 €
Tennis de table SM	1 545.00 €
Tennis de table TO (Les Vaillants)	1 000.00 €
Till Pat et Compagnie	320.00 €
Till'bad	520.00 €
Volley Détente Germinois	150.00 €
Volley-Roussay	120.00 €
Yoga	200.00 €

Tennis SM	401.00 €
Total sport	95 753.00 €
Total général	1 642 626.87 €

Les présidents ou présidentes d'associations concernées par les subventions mises au vote doivent sortir de la salle pour le vote des subventions communales.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L. 1111-2, L. 1611-4, L. 2541-12 10° du code général des collectivités territoriales,

Vu les propositions de conventions d'objectifs à signer avec les associations Restaurant scolaire Saint-Germain-sur-Moine (25 000,00 €), Restaurant scolaire Saint-Crespin-sur-Moine (30 000,00 €), Familles Rurales Saint-André-de-la-Marche (32 000,00 €), Familles rurales Le Longeron (32 900,00 €), Anim'en Folie Torfou (52 450,00 €), Comité des fêtes Saint-Macaire-en-Mauges (55 000,00 €), ABC Saint-Germain-sur-Moine (65 044,00 €), Culture et Musique (90 000,00 €), Familles rurales Saint-Macaire-en-Mauges (344 269,00 €), CSI (convention pluriannuelle existante) (575 970,00 €), Connaissance de Torfou (11 100,00 €), Cicadelle Maison du Mineur et des Energies (19 500,00 €), GDON Sèvremoine (22 420,00 €),

Considérant que les présidents et vice-présidents des associations bénéficiaires des subventions votées sont sortis de la salle et par conséquent n'ont pas participé au vote,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
92	88	0	4

VOTE la subvention 2018 au CCAS de 60 000,00 € : les crédits pour la subvention 2018 au CCAS sont prévus à l'article 657362.

VOTE les subventions 2018 culture et loisirs, enfance jeunesse, action sociale, sport, divers, scolaire, à raison de 1 662 226,27 €.

PRECISE que les provisions à hauteur de 19 599,40 € donneront lieu à attributions individuelles par délibération ultérieure.

PRECISE que les crédits pour les subventions 2018 hors CCAS sont prévus au budget primitif 2018 à l'article 6574.

AUTORISE la signature des conventions d'objectifs et les conventions financières avec les associations concernées par une subvention supérieure à 23 000 € et des conventions d'objectifs et les conventions financières avec les 3 associations suivantes : Connaissance de Torfou, GDON, Cicadelle Maison du Mineur et des Energies.

DELIB-2018-065

Avenant à la convention avec l'ABC pour versement du solde de la subvention 2017

Dans le cadre du soutien aux associations gestionnaires de structures périscolaires et extrascolaires, la commune de Sèvremoine s'engage à soutenir financièrement ou par des aides indirectes, l'association l'ABC chargée du périscolaire et des T.A.P. de la commune déléguée de Saint-Germain-sur-Moine, ainsi que de l'accueil collectif des mineurs des communes déléguées de Saint-Germain-sur-Moine, la Renaudière, Saint-Crespin-sur-Moine et Montfaucon-Montigné.

Par délibération du 30 mars 2017, le conseil municipal a voté une subvention de 65 044,75 € à l'ABC. Sur ces 65 044,75€ de subvention, Sèvremoine a versé courant 2017 49 501,83 € d'acomptes. Tenant compte de la délibération du 30 mars 2017 et des acomptes versés, restent donc théoriquement à verser à l'association 15 542,92 €.

Au vu du bilan 2017 de la gestion du service dont elle a la charge, l'association l'ABC a besoin non plus d'une subvention de 65 044,75 € mais de 62 603,62 €, soit une différence de - 2 441,13 €.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L. 1111-2, L. 1611-4, L. 2541-12 10° du code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition d'avenant n°1 à la convention d'objectif signé entre l'ABC et la commune nouvelle de Sèvremoine signée le 2 août 2017,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
99	96	0	3

ACCEPTE de verser le solde de la subvention à hauteur de 13 101,79 €.

CONFIRME que le montant de la subvention 2017 à verser s'élève à 62 603,62 €

AUTORISE monsieur le maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs signée avec l'ABC le 2 août 2017, au titre de la subvention communale 2017.

PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites aux budgets.

DELIB-2018-066

Vote des taux d'imposition 2018

L'arrêté préfectoral créant la commune nouvelle a été pris par le préfet après le 1er octobre 2015, ce qui implique que la commune nouvelle de Sèvremoine n'existait pas encore fiscalement en 2016, mais seulement depuis le 1^{er} janvier 2017. Ainsi, le 14 avril 2016, le conseil municipal a voté un taux par collectivité, par taxe, soit 32 taux (2 pour l'ex CCMS). En 2017, la commune nouvelle a validé des taux cibles.

Rappel des taux d'imposition des taux cibles votés en 2017 ainsi que des taux calculés pour cette même année par l'administration fiscale

Communes	Taux TH 2017 (%)	Taux TFB 2017 (%)	Taux TF 2017 (%)
La Renaudière	24,01	24,75	54,91
Roussay	23,39	22,44	47,08
St Crespin sur Moine	21,87	18,69	39,38
Montfaucon Montigné	20,79	19,76	42,57
Torfou	19,54	18,41	37,27
Tillières	21,21	20,37	42,55
Le Longeron	21,52	19,27	45,59
Saint-André de la Marche	23,99	22,19	45,88
Saint Germain sur Moine	22,7	19,23	38,9
Saint Macaire en Mauges	13,33	15,79	38,39
CC Moine et Sèvre	-	-	-

Durée de lissage à compter du 1er janvier 2017	4 ans	11 ans	11 ans
--	-------	--------	--------

Taux cibles votés en 2017	21,11	18,72	42,17
---------------------------	-------	-------	-------

Il est proposé de voter les taux cibles de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties du fait de l'obligation d'harmonisation vers un taux cible unique à l'issue de la période de lissage.

Il est précisé que les taux ainsi votés constituent les taux cibles à atteindre au terme de la période de lissage validée par le conseil municipal en 2016 (soit 2020 pour la taxe d'habitation et 2027 pour le foncier bâti et le foncier non bâti).

Les données de fiscalité intégrées au budget 2018 correspondent donc aux évolutions envisagées dans le rapport d'orientation budgétaire, soit une évolution moyenne de 2% des bases et pas d'augmentation des taux cibles.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
99	91	4	4

VOTE les taux cibles suivants :

- Taxe d'habitation : 21,11 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 18,72 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,17 %

DELIB-2018-067

Vote du budget principal 2018

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Vu la délibération approuvant le compte administratif 2017 et décidant de l'affectation des résultats,

Considérant la présentation du rapport d'orientations budgétaires et de la teneur du débat lors de la séance du conseil municipal du 22 février 2018,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2018 du budget principal présenté par le maire, soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
99	93	3	3

ADOpte le budget primitif pour l'exercice 2018 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Le budget principal, pour l'exercice 2018, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles nouvelles	20 636 082,00 €	22 139 241,00 €	14 195 463,16 €	2 885 645,00 €
Opérations d'ordre	2 548 159,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	2 548 159,00 €
Reste à réaliser 2017	-	-	3 735 070,88 €	263 555,00 €
Affectation résultat de fonctionnement 2017 (y compris portage repas)	-	1 000 000,00 €		5 661 595,55 €
Excédent d'investissement 2017 (y compris portage repas)				6 616 579,49 €
TOTAL	23 184 241,00 €	23 184 241,00 €	17 975 534,04 €	17 975 534,04 €

DELIB-2018-068**Vote du budget annexe : Bâtiments 2018**

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe « bâtiments »,

Vu la délibération approuvant le compte administratif 2017 et décidant de l'affectation des résultats,

Considérant la présentation du rapport d'orientations budgétaires et de la teneur du débat lors de la séance du conseil municipal du 22 février 2018,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2018 du budget annexe Bâtiments présenté par le maire, soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
99	93	4	2

ADOpte le budget annexe Bâtiments pour l'exercice 2018 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Le budget annexe bâtiments, pour l'exercice 2018, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles nouvelles	64 200,00 €	2 115 600,00 €	1 731 992,32 €	220 000,00 €
Opérations d'ordre	2 057 800,00 €	6 400,00 €	6 400,00 €	2 057 800,00 €
Reste à réaliser 2017	0 €	0 €	48 849,42 €	0 €
Affectation résultat de fonctionnement 2017	0 €			11 511,32 €
Déficit d'investissement 2017	0 €	0 €	502 069,58 €	0 €
TOTAL	2 122 000,00 €	2 122 000,00 €	2 289 311,32 €	2 289 311,32 €

DELIB-2018-069**Vote du budget annexe « assainissement collectif » 2018**

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe « Assainissement Collectif »,

Vu la délibération approuvant le compte administratif 2017 et décidant de l'affectation des résultats,

Considérant la présentation du rapport d'orientations budgétaires et de la teneur du débat lors de la séance du conseil municipal du 22 février 2018,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2018 du budget annexe Assainissement collectif présenté par le Maire, soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
96	89	3	4

ADOpte le budget annexe primitif Assainissement Collectif pour l'exercice 2018 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,

Le budget annexe Assainissement collectif, pour l'exercice 2018, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles nouvelles	1 179 365,00 €	1 358 970,00 €	3 400 742,49 €	839 000,00 €
Opérations d'ordre	605 462,32 €	107 500,00 €	107 500,00 €	605 462,32 €
Restes à réaliser 2017			597 987,85 €	0 €
Affectation excédent de fonctionnement 2017		318 357,32 €		300 000,00 €
Excédent d'investissement 2017				2 361 768,02 €
TOTAL	1 784 827,32 €	1 784 827,32 €	4 106 230,34 €	4 106 230,34 €

DELIB-2018-070

Vote du budget annexe « SPANC » 2018

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe« SPANC »,

Vu la délibération approuvant le compte administratif 2017 et décidant de l'affectation des résultats,

Considérant la présentation du rapport d'orientations budgétaire et de la teneur du débat lors de la séance du conseil municipal du 22 février 2018,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2018 du budget annexe SPANC présenté par le maire, soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
95	89	3	3

ADOpte le budget annexe primitif SPANC pour l'exercice 2018 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,

Le budget annexe SPANC, pour l'exercice 2018, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles nouvelles	56 920,17 €	41 900,00 €	702,00 €	0 €
Opérations d'ordre	0 €	0 €	0 €	0 €
Excédent de fonctionnement 2017		15 020,17 €		
Excédent d'investissement 2017				702,00 €
TOTAL	56 920,17 €	56 920,17 €	702,00 €	702,00 €

DELIB-2018-071

Vote du budget annexe « lotissements » 2018

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget « lotissements »,

Vu la délibération approuvant le compte administratif 2017 et décidant de l'affectation des résultats,

Considérant la présentation du rapport d'orientations budgétaires et de la teneur du débat lors de la séance du conseil municipal du 22 février 2018,

Considérant le projet de budget annexe « lotissements » présenté par le Maire, soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
97	91	4	2

ADOpte le budget annexe primitif « lotissements » pour l'exercice 2018 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Le budget annexe Lotissements, pour l'exercice 2018, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles nouvelles	1 613 510,00 €	437 010,00 €	83 000,00 €	1 128 315,14 €
Opérations d'ordre	1 978 854,20 €	3 160 354,20 €	3 157 854,20 €	1 978 854,20 €
Affectation de fonctionnement 2017				1 974 745,01 €
Déficit d'investissement 2017			1 841 060,15 €	
TOTAL	3 597 364,20 €	3 597 364,20 €	5 081 914,35 €	5 081 914,35 €

DELIB-2018-072

Extinction de dettes (Budget principal)

Dans le cadre du règlement des factures Redevance d'enlèvement des ordures ménagères émises antérieurement par la communauté de communes Moine et Sèvre, des extinctions de dette (compte 6542) après épuisement des voies de poursuite possibles ont été prononcées par les tribunaux :

- Effacement de dettes prononcé par Jugement du Tribunal en date du 4 mai 2017 : 353,92 € (particulier non solvable) dont la somme se répartit comme suit :
 REOM 2012 : 84,60 € (pièce n° 75082350012)
 REOM 2012 : 76,80 € (pièce n° 75083070012)
 REOM 2013 : 90,90 € (pièce n° 75083570012)
 REOM 2013 : 82,34 € (pièce n° 75084640012)
 REOM 2014 : 19,28 € (pièce n° 75073530012)
- Effacement de dettes prononcé par jugement du Tribunal en date du 17 août 2017 : 138,20 € (particulier non solvable) dont la somme se répartit comme suit :
 REOM 2015 : 61,98 € (pièce n° 75072530012)
 REOM 2015 : 76,22 € (pièce n° 75062920012)
- Effacement de dettes prononcé par jugement du Tribunal en date du 31 mai 2017 : 358,87 € (particulier non solvable) dont la somme se répartit comme suit :
 REOM 2013 : 107,55 € (pièce n° 75083660012)
 REOM 2013 : 63,06 € (pièce n° 75084790012)
 REOM 2014 : 83,72 € (pièce n° 75074770012)
 REOM 2014 : 79,74 € (pièce n° 75072410012)
 REOM 2015 : 24,80 € (pièce n° 75080380012)
- Effacement de dettes prononcé par jugement du Tribunal en date du 13 octobre 2015 : 311,70 € (particulier non solvable) dont la somme se répartit comme suit :
 REOM 2013 : 62,70 € (pièce n° 75084250012)
 REOM 2013 : 53,42 € (pièce n° 75085610012)
 REOM 2014 : 54,80 € (pièce n° 75079750012)
 REOM 2014 : 49,98 € (pièce n° 75077780012)
 REOM 2015 : 54,48 € (pièce n° 75075490012)
 REOM 2015 : 36,32 € (pièce n° 75065800012)

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2541-12 9° du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
97	89	3	5

PREND ACTE de ces extinctions de dette, après épuisement des voies de poursuites possibles, en les inscrivant au compte 6542 du budget.

DELIB-2018-073

Admissions en non-valeur

Budget principal – Admissions en non-valeur – services extra-scolaires (cantine, périscolaire, temps d'accueil périscolaire) N° de liste 2961250512

Il est proposé d'admettre en non-valeur des créances recouvrables de la commune et des communes déléguées (pour les dépenses antérieures à 2016), en cas de nouvelles informations sur les créanciers (article 6541), correspondant à des participations pour des services extrascolaires (cantine, périscolaire, TAP).

Ainsi, 130 pièces sont concernées aux motifs suivants :

- 106 pièces pour poursuite sans effet pour 5 007,20 €,
- 1 pièce pour renseignement négatif (n'habite pas à l'adresse indiquée) pour 75 €
- 5 pièces pour personne décédée pour 174,30 €
- 17 pièces pour des montants inférieur au seuil de poursuite pour 130,05 €.

L'admission en non-valeur présentée s'élève à un montant total de 5 386,55 €uros se répartissant comme suit :

- Exercice 2012 : 346,96 €
- Exercice 2013 : 792,45 €

- Exercice 2014 : 1 107,84 €
- Exercice 2015 : 2 422,08 €
- Exercice 2016 : 557,27 €
- Exercice 2017 : 159,55 €
- Exercice 2018 : 0,40 €

Budget principal – Admissions en non-valeur – REOM– N° de liste 2984960512

Il est proposé d'admettre en non-valeur des créances recouvrables de la Communauté de Communes Moine et Sèvre pour les dépenses antérieures à 2016, en cas de nouvelles informations sur les créanciers (article 6541), correspondant à des redevances pour ordures ménagères.

Ainsi, 8 pièces sont concernées aux motifs suivants : saisie-vente refusée.

L'admission en non-valeur présentée s'élève à un montant total de 450,14 €uros se répartissant comme suit :

- Exercice 2012 : 13,08 €
- Exercice 2012 : 12,70 €
- Exercice 2013 : 75,00 €
- Exercice 2013 : 62,70 €
- Exercice 2013 : 63,06 €
- Exercice 2014 : 74,78 €
- Exercice 2014 : 59,62 €
- Exercice 2015 : 89,20 €.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2541-12 9° du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
98	90	5	3

ADMET en non-valeur ces deux séries de créances, étant précisé que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6541 du budget principal 2018.

Monsieur le maire tient à remercier particulièrement Mathilde Guémard, responsable du service Finances de Sèvremoine, pour son excellent travail de présentation budgétaire, sachant que Sèvremoine se construit, dans un contexte d'instabilité des relations financières avec l'Etat, impactant la situation budgétaire. S'est ajouté le report de la réunion de conseil municipal de décembre qui a empêché la régularisation de certaines écritures comptables. Les présentations, tant du rapport d'orientation budgétaire que des différents budgets ont été extrêmement claires. Certes, il est laborieux pour les élus d'appréhender l'ensemble de ces données budgétaires mais il revient au conseil municipal de s'approprier les chiffres et de les maîtriser autant que possible. Mathilde Guémard a su contribuer à cet objectif.

Les conseillers municipaux approuvent cette appréciation par des applaudissements.

3. Personnel communal

DELIB-2018-074

Plan de formation 2018 au profit des agents de Sèvremoine

La loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale rappelle l'obligation de tout employeur public d'établir un plan de formation présenté pour avis au comité technique.

Dans le cadre de la construction de la commune nouvelle, de nombreux chantiers relatifs aux ressources humaines sont à mettre en œuvre, dont l'harmonisation des conditions et modalités de

départ en formation des agents de Sèvremoine. Une commission composée d'élus, de partenaires sociaux, de chefs de service, du service Ressources humaines et du centre national de la fonction publique territoriale travaille à l'élaboration d'un règlement formation et du futur plan de formation biennal 2019-2020.

Dans l'attente, un plan de formation transitoire 2018 a été rédigé de manière à recenser les premiers besoins en formation des services et des agents. Ce plan prévoit sur l'année 2018 les objectifs et actions qui doivent être mis en place pour le maintien et l'évolution des compétences des agents. Il prend notamment en compte les changements liés à la mise en place de la nouvelle organisation des services techniques (initiation au management, formations liées à la sécurité...) mais également des formations transversales identifiées pour l'ensemble des services.

Ce plan de formation n'est bien sûr pas exhaustif. Les éventuelles demandes de formation individuelles non prévues initialement au plan pourront être étudiées avec les chefs de service. Effectivement, ce plan devra évoluer en fonction du contexte de la collectivité mais aussi de l'actualité réglementaire.

Le comité technique saisi le 15 mars 2018 a émis un avis unanimement favorable à la présentation de ce plan de formation.

Monsieur le maire explique qu'une commission « Formations », présidée par le maire, a été constituée, afin de contribuer à la construction de Sèvremoine. Monsieur le maire représente les élus au sein de cette commission. Il est nécessaire d'accompagner l'évolution des métiers et des carrières des agents, au travers d'un plan de formation qui sera pluriannuel. Il est clair que sur certains sujets, les agents ont besoin de formation. Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver un plan de formation transitoire, pour 2018, afin de mettre en place, soit de nouveaux métiers, soit de nouvelles responsabilités au sein de la commune nouvelle.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
97	94	1	2

APPROUVE le plan de formation transitoire pour l'année 2018 tel qu'annexé à la présente délibération et tel qu'il a été validé par le comité technique du 15 mars 2018.

AUTORISE monsieur le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération en signant les conventions de formation.

DIT que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget de la commune.

DELIB-2018-075

Modification du protocole d'organisation du temps de travail à Sèvremoine

Depuis la mise en œuvre du protocole d'organisation du temps de travail en juillet 2017, des ajustements s'avèrent nécessaires à prendre en compte pour s'adapter aux modes d'organisation des services. L'ensemble des modifications a été proposé dans le cadre du premier bilan de la Commission « Organisation du temps de travail » et validé par la Comité technique le 15 mars 2018.

Le protocole ajusté est présenté en annexe de cette délibération.

Une commission où siègent entre autres Isabel Volant et Paul Manceau se penche sur l'organisation du temps de travail. Même si les grands principes ont été définis, des ajustements sont nécessaires avec un double objectif : la mission de service public (bon fonctionnement des services) et les conditions de travail des agents.

Franck Gaddi a parcouru le protocole et le règlement d'astreinte. Il s'interroge sur la possibilité de repos dans le cas où un agent d'astreinte a travaillé dans la nuit du dimanche au lundi et doit travailler le lundi

matin. Des plages sont certes mobiles, mais y a-t-il un article du règlement des astreintes sur ce repos durant le temps de travail ? Y a-t-il possibilité d'embaucher plus tard, si un agent a dû travailler la nuit.

Monsieur le maire répond que dans ce cas, l'heure d'embauche est décalée, en concertation et en accord avec son responsable de service. Il y aura ajustement au cas par cas. Le travail dans la nuit du dimanche au lundi ne doit pas être habituel.

Franck Gaddi demande si ce cas a été formalisé dans le protocole d'organisation du temps de travail.

Monsieur le maire répond que ce type de cas a été évoqué lors de la réunion du comité technique avec les représentants du personnel, mais il n'a pas été écrit de règlement particulier à ce propos. Les effectifs sont relativement restreints, on est dans une relation de proximité. Ce cas de figure doit se gérer en bonne intelligence entre le chef de service et l'agent. Le règlement des conditions d'astreinte n'en est qu'à sa première version, sachant qu'il a reçu un avis favorable des représentants du personnel, à l'unanimité. Bien entendu, les ajustements éventuellement nécessaires seront apportés.

Franck Gaddi tient à souligner le bon travail effectué à propos du protocole d'organisation du temps de travail.

Monsieur le maire remercie Isabel Volant et sa commission qui ont proposé ce protocole.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
100	97	0	3

AVALISE les nouvelles modalités et conditions d'organisation du temps de travail suivantes :

- Gestion du temps de travail et des congés des agents contractuels,
- Décompte des congés et des jours de fractionnement des agents,
- Report et indemnisation des congés non pris du fait de la maladie,
- Unité minimale pouvant être déposée sur le Compte épargne temps,
- Décompte des autorisations spéciales d'absence.

APPROUVE le protocole modifié portant définition, durée et organisation du temps de travail des agents de la commune nouvelle de Sèvremoine et de son C.C.A.S. tels que détaillés dans le document joint en annexe.

AUTORISE monsieur le maire à signer l'avenant dudit protocole.

PRECISE que les règles antérieurement décidées en matière d'organisation du temps de travail seront caduques à l'entrée en vigueur des dispositions modifiées.

DELIB-2018-076

Règlement des astreintes des services techniques de Sèvremoine

La réglementation prévoit le recours au dispositif d'astreintes pour garantir une disponibilité d'agents prêts à intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration.

Ce dispositif est principalement activé en cas de :

- Dysfonctionnement,
- Panne,
- Accident,

sur la chaussée, les bâtiments ou les espaces extérieurs.

Les astreintes de la commune nouvelle relèvent d'astreintes d'exploitation.

Compte tenu des modalités d'astreinte différentes dans chaque commune déléguée et de la nécessité d'harmoniser cette gestion sur les 3 centres techniques territoriaux créés dans le cadre de la nouvelle organisation des services techniques, un règlement des astreintes des services techniques a été présenté et validé en comité technique le 15 mars 2018.

Ce règlement est présenté en annexe de cette délibération.

Les coordonnées des portables d'astreinte et des prestataires seront complétées ultérieurement, avant la mise en œuvre opérationnelle des astreintes.

Les astreintes d'assainissement seront externalisées vers un partenaire dont les coordonnées seront également complétées dans le règlement.

Monsieur le maire précise que l'organisation opérationnelle des astreintes sera présentée au conseil municipal lorsque les responsables de centres techniques municipaux seront en place et le planning arrêté. Dans les grands principes, il s'agit bien d'une astreinte, c'est-à-dire d'agents des services techniques qui sont astreint géographiquement, pour répondre à l'éventuel déclenchement d'une intervention d'urgence. Il ne s'agit en aucun cas du temps de travail des agents appelés à travailler le week-end pour des manifestations telle que la fête des fleurs, exigeant une mobilisation planifiée, correspondant à un temps de travail rémunéré, dans les conditions d'exercice du temps de travail et des récupérations définies. L'urgence répond à une situation où les personnes ou les biens sont mis en danger : dégâts des eaux dans un bâtiment communal, intempéries, accident sur la voie publique, etc. L'intervention ne peut pas attendre. Les astreintes sont activées, en dehors des heures de travail au cours de la semaine ou le week-end, jour et nuit, jours fériés compris. Les astreintes ne sont déclenchées que par les élus où les services d'urgence, sapeurs-pompiers ou gendarmerie. Les habitants ne peuvent pas déclencher les astreintes.

Gérard Vibert demande si l'opérationnalité des astreintes va être présentée au conseil municipal, afin de savoir dans quelle situation un élu pourra déclencher l'intervention d'un agent d'astreinte. Sur Saint Macaire, des élus (maire déléguée ou adjoint) sont d'astreinte le week-end, les interventions sont diverses. Il serait intéressant de définir à l'avance les cas pour lesquels les élus doivent déclencher une intervention, ce qui concerne la sécurité ou non.

Sur proposition du directeur des services techniques, Emmanuel Le Huby, une première définition des cas d'astreintes va être élaborée en concertation avec les maires délégués. Les interventions seront l'objet d'un rapport d'intervention qui sera remis au responsable du centre technique concerné. Ce retour sur les déclenchements permettra d'ajuster les conditions d'interventions et peut-être de repréciser les cas si on constate qu'il y a trop ou pas assez d'interventions pour répondre exactement à la définition de l'astreinte, pour la sécurité des biens ou des personnes.

Enfin, monsieur le maire tient à rappeler que le maire conserve ses pouvoirs de police, au sein de chacune des communes déléguées.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
100	96	1	3

APPROUVE le règlement portant définition, conditions et modalités de gestion des astreintes des services techniques de la commune nouvelle de Sèvremoine, tel que détaillés dans le document joint en annexe.

ADMET que les règles antérieurement décidées en matière de gestion des astreintes techniques seront caduques à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions.

DELIB-2018-077

Modification du tableau des effectifs et des emplois

Compte tenu de départs en retraite et par voie de démission dans deux services de la commune nouvelle de Sèvremoine, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs et des emplois afin d'ajuster les inscriptions aux réalités de la collectivité.

Par ailleurs, une erreur s'était glissée dans le dernier tableau des effectifs présenté le 9 janvier 2018 sur le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, où la délibération précise la suppression

d'un poste transféré au C.C.A.S., et le tableau annexé présente la suppression de deux postes. Il y a donc lieu de rétablir le poste malencontreusement supprimé sur ledit tableau.

Ainsi, ce tableau prend compte :

Des créations de postes :

Comme évoqué lors de précédentes instances municipales, pour répondre aux sollicitations des usagers, aux obligations réglementaires et pour viser une organisation optimale avec l'agglomération, le service urbanisme nécessite de développer ses ressources et de professionnaliser ses compétences. Pour atteindre ces objectifs, un poste de chargé d'autorisations d'urbanisme est créé à temps complet sur le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, déjà existant au tableau des effectifs. Le profil correspondant avait déjà fait l'objet d'une présentation et avait été approuvé en instance en juin 2017. Pour autant, il apparaissait nécessaire de créer officiellement le poste par voie de délibération.

Dans le cadre d'une démission d'un agent contractuel en contrat à durée indéterminée au service Finances-comptabilité, il y a lieu de créer le poste de l'agent remplaçant recruté par voie de mutation externe :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à mi-temps (17,50/35ème).

De modifications de postes :

Dans une logique de regroupement d'heures et de résorption d'emploi précaire d'agents titulaires à temps non complet suite au départ en retraite d'un agent à 17,50/35ème du service Lecture publique, il y a lieu de modifier les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe passe de 24,50/35ème à temps complet, obtenant ainsi l'affiliation au régime spécial de la CNRACL,
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe passe de 17,50/35ème à 24/35ème.

Les modifications de poste résultent d'un avis favorable des agents et d'une approbation par les membres du comité technique en séance du 15 mars 2018, compte tenu de la variation de temps de travail supérieure à 10%.

De suppressions de postes :

Suite au départ en retraite au 1er février 2018 d'un agent détenant le grade d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, grade de catégorie C, à 17,50/35ème, il convient de supprimer ce poste.

Suite à la démission d'un agent en contrat à durée indéterminée au service Finances-comptabilité détenant le grade de rédacteur, grade de catégorie B, à 8/35ème, il convient de supprimer ce poste.

Anne Pithon, directrice générale des services, indique qu'il s'agit d'un certain nombre de créations et transformations de postes. Deux postes sont ajoutés au tableau des effectifs, validés précédemment par le conseil municipal. Un demi-poste est ajouté au service Application du Droit des Sols. Un agent du service Comptabilité, en C.D.I., a démissionné, il est remplacé par un agent titulaire. On passe ainsi de 152,30 E.T.P. à 152,84 E.T.P.. + 0,22 E.T.P. vacant.

Deux postes sont transformés suite à un départ en retraite, au sein du service Lecture publique, en augmentant les temps de travail d'autres agents au sein du service. Enfin, certains grades, vacants, ont été supprimés.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
99	94	1	4

AVALISE ces créations, transformations et suppressions de postes dont :

- La création d'un poste pour le suivi des autorisations d'urbanisme et le remplacement de la démission d'un agent en CDI au service finances-comptabilité,
- Les transformations de deux postes suite à un départ en retraite,
- Les suppressions des grades dont les postes étaient occupés par des agents partis en retraite ou ayant démissionné.

APPROUVE le nouveau tableau des effectifs du personnel communal applicable au 1^{er} avril 2018, tel qu'annexé à la présente délibération.

4. Infrastructures

DELIB-2018-078

Eclairage public : interventions à réaliser par le S.I.E.M.-L. à la demande de Sèvremoine.

Le syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire doit assurer pour Sèvremoine des rénovations, des réparations, des modifications ou des contrôles sur le réseau d'éclairage public. Selon le type de prestation, le S.I.E.M.-L. prend en charge une partie des dépenses (de 25 à 50%)

OPERATION	COMMUNE DELEGUEE	NATURE DE L'OPERATION	Détail	Montant travaux HT	Taux Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
301-16-35-03	ST GERMAIN SUR MOINE	EXTENSION	Eclairage derrière le complexe sportif	7 185,41 €	75%	5 389,06 €
301-18-03-01	ST ANDRE DE LA MARCHE	EXTENSION	Déplacement d'un candélabre - Ecole des Peupliers	3 800,44 €	75%	2 850,33 €
				TOTAL EXTENSION		8 239,39 €
EP-285-18-119	ST GERMAIN SUR MOINE	DEPANNAGE	rempl.lanterne n°489	988,59 €	75%	741,44 €
EP-285-18-120	ST GERMAIN SUR MOINE	DEPANNAGE	rempl.lanterne n°73	851,58 €	75%	638,69 €
EP-264-18-30	ST ANDRE DE LA MARCHE	DEPANNAGE	Remplacement lanterne 334	575,64 €	75%	431,73 €
				TOTAL DEPANNAGE		1 811,86 €

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 5212-26 du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
95	92	0	3

ACCEPTE de verser les montants de fonds de concours au S.I.E.M.-L., au titre des prestations à réaliser sur l'éclairage public, tels que présentés ci-dessus pour un montant total :

- 8 239,39 € pour les opérations d'extension,
- 1 811,86 € pour les opérations de dépannage.

DELIB-2018-079

Travaux d'effacement des réseaux BT, d'éclairage public et du génie civil télécom rue Saint Sauveur à Torfou (opération n° 301-17-22)

Le S.I.E.M.L. a fait parvenir l'estimatif détaillé des travaux d'effacement des réseaux de distribution publique, d'éclairage public et du génie civil télécom qui seraient réalisés simultanément avec l'opération de bouclage HTA d'ENEDIS.

L'opération comprend les études, les terrassements, les travaux hors distribution publique, la fourniture de lanternes, de supports, de commandes et est estimée de la manière suivante :

OPERATION	COMMUNE DELEGUEE	NATURE DE L'OPERATION	Détail	Montant travaux HT	Taux Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
301-17-22-01	TORFOU	EFFACEMENT	SIEM - réseaux basse tension - rue St Sauveur	91 111,70 €	20%	18 222,34 €
301-17-22-02	TORFOU	EFFACEMENT	SIEM - réseaux d'éclairage public - rue St Sauveur	19 526,25 €	20%	3 905,25 €
301-17-22-04	TORFOU	EFFACEMENT	SIEM - vérification conformité DP et EP rue St Sauveur	92,84 €	20%	18,57 €
301-17-22-03	TORFOU	EFFACEMENT	Orange - effacement GC rue St Sauveur	22 688,50 €	100%	22 688,50 €
				TOTAL EFFACEMENT		44 834,66 €

Les travaux ont été estimés pour des terrassements exécutés en terrain ordinaire non rocheux. Si du rocher devait être constaté sur le chantier une plus-value variant de 27,80 €/m3 à 76,50 €/m3 serait appliquée au cas par cas.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 5212-26 du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
96	90	3	3

ACCEPTE le versement d'un fonds de concours de 22 146,16 € au S.I.E.M.-L. pour l'opération d'effacement de réseaux basse tension, d'éclairage public.

ACCEPTE le versement de 22 688,50 € à ORANGE pour l'effacement des réseaux de télécommunications.

DELIB-2018-080

Convention pour travaux souterrains sur la commune déléguée de Torfou dans le cadre des travaux d'effacement rue St Sauveur (opération 301-17-22)

Une convention entre le S.I.E.M.-L. et la commune de Sèvremoine a été préparée pour la pose d'un coffret de distribution basse tension et le passage de ses câbles d'alimentation sur la parcelle AC773 rue Saint Sauveur à Torfou. En effet la pose dudit coffret sur la parcelle faisant partie du domaine privé de la commune de Sèvremoine implique le passage de deux lignes souterraines sur une longueur totale de 5 mètres sur une bande d'environ 1 m de large.

Par la présente convention la commune de Sèvremoine s'engage dans la bande de terrain définie précédemment à ne faire aucune modification du profil du terrain, aucune construction, plantation ou culture qui pourrait s'avérer préjudiciable à l'entretien, l'exploitation et à la solidité des ouvrages ou à la sécurité. Aucune indemnité ne sera versée par le SIEML pour la présente occupation.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les 7 articles de la convention pour travaux souterrains proposée par le syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, pour la pose d'un coffret de distribution basse tension type CGV en privé et ses câbles d'alimentations,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
99	95	1	3

AUTORISE monsieur le maire ou son représentant Paul Manceau, adjoint au maire chargé des infrastructures, à signer la convention en ce sens.

5. Services à la population

DELIB-2018-081

Piscine : tarifs

Il est proposé de modifier la grille tarifaire 2018 de la piscine.

Les changements :

- Les prix du ticket et du forfait adulte évoluent, pour la première fois, depuis 2014. Le forfait passe de 7 à 8 entrées ;

- Le forfait enfant passe de 15 à 10 entrées afin de diminuer son coût et de l'adapter au besoin des familles ;
- Le paiement d'un droit d'entrée pour accéder à la piscine dans le cadre des cours de natation dispensés par les maîtres-nageurs.

Il est rappelé que les tickets à l'unité ne sont valables que le jour de leur achat et que les badges délivrés pour les forfaits ne sont valables que pour la saison en cours. Les tickets et les badges non utilisés ou partiellement utilisés à la fin de la saison ne sont pas remboursables (cf. délibération n° 2017-134 en date du 30 août 2017)

La fête de la piscine se déroulera le 1^{er} septembre 2018. Conformément à la délibération n° 2017-133, en date du 30 août 2017, l'accès à la piscine sera gratuit ce jour-là. Le nombre de baigneurs accueillis devra toutefois être conforme à l'arrêté municipal portant règlement intérieur.

		Rappel		Proposition	
		2014 à 2016	2017	2018	
ENFANTS de moins de 3 ans		Gratuit	Gratuit		Gratuit
ENFANTS de 3 à 17 ans	Entrée unique	1,80 €	2,00 €	Entrée unique	2,00 €
	Forfait 15 entrées	20,00 €	25,00 €	Forfait 10 entrées	17,00 €
				Entrée unique pour accès en cours de natation des maîtres nageurs	1,00 €
ADULTES	Entrée unique	3,10 €	3,10 €	Entrée unique	3,30 €
	Forfait 7 entrées	17,00 €	17,00 €	Forfait 8 entrées	20,00 €
				Entrée unique pour accès en cours de natation des maîtres nageurs	2,00 €
ETUDIANTS DEMANDEURS D'EMPLOI PERSONNES HANDICAPEES	(sur présentation de justificatifs)				
	Entrée unique	1,80 €	2,00 €	Entrée unique	2,00 €
	Forfait 7 entrées	10,50 €	11,00 €	Forfait 7 entrées	11,00 €
				Entrée unique pour accès en cours de natation des maîtres nageurs	1,00 €

La piscine ouvrira le 22 mai.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2331-2 12° du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
99	93	1	5

FIXE la grille tarifaire des entrées à la piscine municipale pour la saison 2018, telle que présentée ci-dessus.
PRECISE que ces tarifs vaudront, sauf délibération contraire.

DELIB-2018-082

Accueil périscolaire de Montfaucon-Montigné - Conventionnement avec la M.S.A.- Tarifs

La grille tarifaire proposée dans le cadre du service d'accueil périscolaire permet aux familles allocataires du régime général (CAF) de bénéficier de tarifs différenciés selon leur tranche de quotient familial. Dans ce cadre, en compensation, la collectivité perçoit une prestation de service ordinaire (PSO) de la part de la CAF.

La commune de Sèvremoine a la possibilité de conventionner également avec la M.S.A. pour bénéficier d'une prestation de service ordinaire pour ses affiliés et ainsi proposer aux allocataires du régime agricole les mêmes tarifs qu'aux allocataires du régime général.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2331-2 12° du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
97	93	1	3

AUTORISE monsieur le maire à signer la convention à intervenir avec la M.S.A. dans ce cadre, étant précisé que celle-ci est proposée par l'organisme avec un effet rétroactif à la rentrée scolaire de septembre 2017.

ACCEPTE de faire bénéficier des tarifs les familles affiliées à la M.S.A., rétroactivement à septembre 2017, compte tenu de la date de la mise en œuvre du conventionnement M.S.A..

VALIDE la grille tarifaire ainsi modifiée :

REGIMES CAF et M.S.A.	
QF entre 0 € et 487,84 €	0,50 € le quart d'heure
QF entre 487,85 € et 670,78 €	0,60 € le quart d'heure
QF entre 670,79 € et 914,69 €	0,70 € le quart d'heure
QF supérieur à 914,69 €	0,80 € le quart d'heure
AUTRES REGIMES	
	0,90 € le quart d'heure
Enfants confiés à une famille d'accueil agréée	
	0,50 € le quart d'heure

DELIB-2018-083

Réseau lecture publique : adhésions

Le réseau des bibliothèques de Sèvremoine envisage d'adhérer :

Au réseau Carel / Coopération pour l'Accès aux Ressources Numériques en Bibliothèques :

Le réseau Carel est un organisme de coopération pour l'accès aux ressources numériques en bibliothèques. Il effectue une veille sur les technologies numériques en bibliothèque, partage ses ressources, s'engage et négocie auprès des fournisseurs pour faire évoluer les offres numériques de manière adaptée aux bibliothèques. Adhérer au réseau Carel permet de bénéficier de ces ressources, des réflexions en la matière et des tarifs privilégiés auprès des fournisseurs (par exemple, cela a été le cas lors de l'acquisition du logiciel Cristalzik ou de la ressource du Kiosk).

Plus d'informations sur le site : www.reseaucarel.org.

Montant de l'adhésion pour l'année 2018 : 50 €

À l'ABF / Association des Bibliothécaires de France :

Fondée en 1906 et reconnue d'utilité publique en 1969, l'ABF est la plus ancienne association de bibliothécaires en France et la seule à regrouper des professionnels de tous types d'établissements quels que soient leur grade ou leur fonction. Elle organise des forums, des débats, des échanges permanents sur tous les sujets d'actualité qui interrogent les bibliothécaires et les bibliothèques, qu'elles soient rurales ou urbaines, tous types confondus. Elle permet de partager des outils, des réponses et de se former à de nouvelles pratiques. Elle publie des revues et des documentaires professionnels.

Adhérer à l'ABF permet de :

- D'avoir une information sur l'actualité du monde des bibliothèques et sur l'évolution du métier de bibliothécaire ;
- De contribuer et de soutenir le travail collaboratif de réflexion sur les enjeux et l'avenir des bibliothèques.

Plus d'informations sur le site : www.abf.asso.fr.

Montant de l'adhésion avec abonnement pour l'année 2018 : 295 €

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 1111-2 du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
93	88	1	4

APPROUVE l'adhésion de la commune à ces deux organismes.

AUTORISE monsieur le maire à signer tout document afférent.

6. Bâtiment

DELIB-2018-084

Convention pour la réalisation d'un audit énergétique

La commune de Sèvremoine, en qualité d'adhérente au S.I.E.M.-L., peut faire appel au syndicat pour une mission d'audit énergétique du centre social de Saint André, en prévision de travaux de rénovation, et permettant de réduire ses consommations en énergie.

Cet audit pourra permettre, selon le niveau de gain d'énergie réalisé (au moins 40% sur la consommation en énergie primaire), d'obtenir des aides financières sur la part travaux (voir document récapitulatif joint en annexe).

Le cout de la prestation est de 1 695,67 € HT dont 406,96 € T.T.C. restent à charge de Sèvremoine.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales,

Vu les 4 articles de la convention d'audit énergétique proposée par le syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
90	86	2	2

AUTORISE monsieur le maire à signer la convention et à verser le montant de la participation financière correspondante.

7. Affaires patrimoniales

DELIB-2018-085

Montfaucon-Montigné - Transfert de propriété du collège Le Pont de Moine au département de Maine et Loire

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 dispose que la propriété des biens immobiliers des collèges peut être remise gratuitement au département.

Ce transfert est de plein droit lorsque le département a antérieurement pris à sa charge les travaux de construction, de reconstruction ou d'extension réalisés sur ces biens. Le collège Le Pont de Moine, situé sur la commune déléguée de Montfaucon-Montigné, entre dans ce cadre.

Le transfert porte sur la parcelle cadastrée B n°1 625, conformément au document modificatif du parcellaire cadastral. L'emprise foncière de l'établissement porte sur une surface de 1ha 25ca 54ca.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
97	94	0	3

ACCEPTE le transfert de propriété, à titre gratuit, du collège Le Pont de Moine, situé sur la commune déléguée de Montfaucon-Montigné, portant sur la parcelle cadastrée B n°1 625.

AUTORISE la signature de l'acte de transfert de propriété auprès de Maître Duchesne - office notarial du Ralliement 16 rue des 2 haies - BP 12127 - 49021 Angers cedex 2, les frais de notaire étant à la charge du Département.

DELIB-2018-086

Montfaucon-Montigné - Etang de la Gourmenière - résiliation du bail emphytéotique

Lors de sa séance du 1^{er} octobre 1991, le conseil municipal de Montigné-sur-Moine a décidé de faire l'acquisition de l'étang de la Gourmenière et de signer un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans avec l'association des Anciens Mineurs Uranium Vendée.

Il s'agit de parcelles situées à la Gourmenière et cadastrées :

- B n°335, 340 et 341, d'une surface de 4 ha35a ;
- pour moitié indivise, B n°304 de 2375 m² et n°337 de 2410 m².

Par courrier en date du 21 octobre 2016, l'association a demandé la résiliation du bail emphytéotique. Il est proposé d'accepter cette demande, à condition que l'association prenne en charge les frais d'acte notarié.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L. 2122-21 1°, 7° et L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le bail emphytéotique signé avec l'association des Anciens Mineurs Uranium Vendée,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
95	89	0	6

ACCEPTE la résiliation du bail emphytéotique avec l'association des Anciens Mineurs Uranium Vendée.
 AUTORISE Didier Huchon, maire de Sèvremoine ou ses représentants Jean-Louis Martin, Gérard Vibert, Yves Marquis, Jean-Luc Bregeon, Colette Landreau, adjoints de la commune nouvelle Sèvremoine en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte notarié à l'office notarial Jugan Luquiau (SCP) 5bis, rue Chassiac, Montfaucon Montigné, 49230 Sèvremoine.

DELIB-2018-087

Torfou - rue de la Fontaine - Désaffectation, déclassement en vue d'aliénation du domaine public

Une partie de la propriété située 2 rue de la Fontaine cadastrée AB n°757, et notamment le mur de clôture, se trouve sur le Domaine Public.

Afin de régulariser la situation, il est proposé d'engager une procédure de déclassement, en vue de l'aliénation d'une parcelle de 5 m² relevant du domaine public rue de la Fontaine, sur la commune déléguée de Torfou.

La désaffectation est donc constatée. Un document d'arpentage a été établi et définit la partie à désaffecter, déclasser et aliéner.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
96	87	3	6

PRONONCE la désaffectation d'une parcelle de 5 m² située sur le domaine public, rue de la Fontaine à Torfou.

PRONONCE le déclassement d'une parcelle de 5 m² située sur le domaine public, rue de la Fontaine à Torfou.

DELIB-2018-088

Torfou - rue des Jardins - Désaffectation, déclassement en vue d'aliénation du domaine public

Afin de régulariser la situation, il est proposé d'engager une procédure de déclassement, en vue de l'aliénation d'une petite parcelle de 34 m² relevant du domaine public, située à l'angle de la rue des Jardins et de la rue Griffon, sur la commune déléguée de Torfou.

La surface concernée est occupée par un propriétaire privé qui a édifié sa clôture. La désaffectation est donc constatée. Un document d'arpentage a été établi et définit la partie à désaffecter, déclasser et aliéner.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstention
93	87	5	1

PRONONCE la désaffectation d'une parcelle de 34 m² située sur le domaine public, à l'angle de la rue des Jardins et de la rue Griffon.

PRONONCE le déclassement d'une parcelle de 34 m² située sur le domaine public, à l'angle de la rue des Jardins et de la rue Griffon.

8. Aménagement

DELIB- 2018-089

Saint Germain sur Moine - dénomination de l'impasse des Framboisiers

La rue de la Barbotinière constitue l'accès à 2 impasses privées portant chacune le nom d'impasse des Brises.

Pour régulariser la situation, il s'avère nécessaire de dénommer une nouvelle impasse privée créée depuis la rue de la Barbotinière.

Lors de sa réunion du 18 décembre 2017, la commune déléguée de Saint-Germain-sur-Moine a proposé la création de l'Impasse des Framboisiers.

Cette proposition ne correspond à aucune homonymie sur le territoire de Sèvremoine.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du conseil communal de Saint Germain sur Moine,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstention
92	91	0	1

DENOMME « impasse des Framboisiers » l'impasse donnant rue de la Barbotinière, située entre la rue de Bel Air et l'impasse des Brises.

ACTUALITES DES COMMISSIONS

Commission Culture et Patrimoine

Claire Baubry présente l'actualité de la commission Culture et Patrimoine.

135 > 29 mars 2018

Arts Visuels et Vivants



Des rêves dans le sable

Sur une table lumineuse rediffusée simultanément sur grand écran, le sable est égrainé pour donner vie à des dessins.
Un moment unique, poétique et magique qui émerveille les enfants et fascine les adultes...

Samedi 7 avril à 20h30
Espace Boris Vian - St Macaire en Mauges

Réservation : 02 41 75 38 34
www.scenes.paysdesmauges.fr

136 > 29 mars 2018

Arts Visuels et Vivants

Zoom

Depuis trois ans, dans le cadre du partenariat de Scènes de Pays dans les Mauges et de la Commune Nouvelle de Sèvremoine, le comédien-metteur en scène, Dominique Delavigne intervient auprès des troupes de Sèvremoine.
Pour clôturer ce cycle, le spectacle zoom, suivi d'un échange est proposé.

« Lors d'un conseil de classe, une femme prend la parole. Tout le monde semble la connaître, mais a surtout en tête la réputation de son fils. Mais que fait-elle là ? Ce dernier n'est plus scolarisé ici depuis des années... »

Jeudi 19 avril 2018 à 19h45
Salle municipale de St Crespin sur Moine (salle B)

Entrée libre, apporter un plat à partager
À l'attention des troupes de théâtre de Sèvremoine, ouvert à celles de Mauges Communauté

Réservation : 02 41 75 38 34 / www.scenes.paysdesmauges.fr

Arts Visuels et Vivants



La beauté des gestes

Un moment littéraire et musical pour évoquer les talents, la patience et la passion, les outils et les mains qui façonnent, dans l'amour du bien fait et du beau...

Un hommage aux métiers manuels, aux artisans, à leurs savoir-faire.

Samedi 28 avril 20h30
Musée des Métiers de la Chaussure-
St André de la Marche
Et visite du Musée à partir de 19h30

Réservation : 02 41 75 38 34
www.scenes.paysdesmauges.fr

Lecture publique



Exposition Filer en bibliothèque : Les habitants de Sèvremoine sont invités à exposer leurs savoir-faire en matière de couture et autres travaux de fil dans les bibliothèques du réseau (St Macaire, Le Longeron, Roussay...). Jusqu'au 28 Avril.

Ateliers : Les bénévoles des bibliothèques, habitants ou associations, amateurs et passionnés ont proposé ou proposent des ateliers autour du fil dans les bibliothèques :

- 30 Mars, La Renaudière: atelier couture créative parents/enfants.
 - 31 Mars, 7 et 28 Avril, St Macaire: crochet, broche en couture, marque-page tissé, fleurs en tissu.
 - 27 Avril, St Germain: Bracelets brésiliens.
- Et d'autres encore à venir...

Lecture publique



Concert Jeanne-Marie Gilbert

Dans le cadre de « Filer en bibliothèque »
« Pénélope et Cie », Pénélope et Compagnie... »
ou de la chanson de Toile du Moyen -
Âge au "Petit Mouchoir de Cholet",

Textes, chansons, poèmes et musique autour
des travaux d'aiguille. Jeanne Marie Gilbert nous
entraîne, au son du luth et de ses autres
instruments de facture médiévale et renaissance
dans l'univers ancestral des travaux d'aiguille.

Vendredi 6 Avril - 20h30
Médiathèque - St Macaire

Commission Communication

Communication

Rencontre annuelle



"Open'zone 2018" le jeudi 12 avril

18h00 / Ateliers

RDV devant l'entreprise Évidence 13 rue Léonard de Vinci (ZA Actipôle Anjou)

21h00 / Buffet en musique

à Beau Rivage (St André de la Marche) au siège de l'entreprise Famille Mary

N'oubliez pas de remplir le formulaire en ligne !

Richard Cesbron rappelle le rendez-vous du 12 avril : Open'Zone, placé sous le signe de la convivialité. Tous les conseillers municipaux sont invités à 18 heures à la zone d'activités Actipôle à Saint André. Six entreprises accueillent les élus de Sèvremoine pour une découverte de leur activité. Une autre entreprise présentera son activité de caractère innovant, sur le site de Beau Rivage, Miels Mary à Saint André de la Marche.

DECISIONS DU MAIRE

N°DEC-2018-032-AG / Contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle HIT HIT HIT le 9 février 2018
Le 8 février 2018

Un contrat de cession des droits d'exploitation du spectacle HIT HIT HIT a été signé pour le spectacle prévu le 9 février 2018, entre 20 h. 30 et 22 h. 30, à la médiathèque 6, rue Jean Moulin Saint Macaire en Mauges 49450 Sèvremoine, pour la somme forfaitaire de 650 € T.T.C..

N°DEC-2018-033-AG / Contrat de maintenance avec OMR pour photocopieur de la mairie annexe de Montfaucon-Montigné, site de Montigné

Le 9 février 2018

Dans les mêmes conditions techniques et financières que les contrats signés pour les écoles publiques, les mairies annexes et la résidence le Bosquet, un contrat proposé par la société OMR pour le photocopieur de la mairie annexe de Montfaucon-Montigné, site de Montigné, a été signé, comprenant les caractéristiques suivantes :

- Type de photocopieur : C308 30 PPM couleurs et noir et blanc
- Validité du 8 janvier 2018 au 7 janvier 2023,
- Couvertures : main d'œuvre, déplacement, fourniture de pièces détachées sauf exclusion, fournitures toner couleurs et noir, développeur couleurs, délai d'intervention 4 heures,
- Facturation : noir : 0,0028 €. H.T., couleurs : 0,028 € H.T.
- Actualisation du prix durant le contrat : néant

N°DEC-2018-034 -AG / Demande de subvention D.E.T.R. 2018 pour la rénovation de la mairie annexe du Longeron

Le 9 février 2018

Considérant la nécessité de la rénovation du bâtiment de la mairie annexe du Longeron dont le montant est estimé à 763 600 € H.T., considérant que le début des travaux est souhaité au printemps 2018 pour une fin à l'été 2019, considérant que la rénovation des mairies est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2018, il a été sollicité auprès de l'Etat une subvention de 763 600 € H.T X 35 % = 267 260 € au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2018.

N°DEC-2018-035-AG / Maîtrise d'œuvre pour viabilisation du lotissement « Jardins de la Poblère » à Roussay : groupement SIXIEME AVENUE

Le 14 février 2018

Un marché de maîtrise d'œuvre est envisagé pour la viabilisation du lotissement les Jardins de la Poblère, sur la commune déléguée de Roussay :

- Tranche ferme :
 - Mission de base de maîtrise d'œuvre,
 - Missions complémentaires correspondant à :
 - Mission d'établissement et de suivi des dossiers d'autorisation d'urbanisme,
 - Mission de géomètre,
 - Mission d'assistance conseil des acquéreurs des différents lots.
- Tranche optionnelle : établissement du dossier Loi sur l'Eau,

Le groupement SIXIEME RUE a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse. Le choix a été effectué en fonction de l'analyse des offres réalisée par le service urbanisme, suivant les critères de jugement indiqués dans le règlement de consultation. Un marché de prestation de services intellectuels pour la maîtrise d'œuvre de la viabilisation du lotissement les Jardins de la Poblère sur la commune déléguée de Roussay a été être signé avec le groupement SIXIEME RUE/ATELIER 360°/ECR ENVIRONNEMENT/CABINET CHRISTIAENS JEANNEAU RIGAUDEAU dont SIXIEME RUE de Nantes -44200- est le mandataire désigné du groupement.

Montant du marché :

- Tranche ferme : 60 100 € H.T.
- Tranche optionnelle : 2 250 € H.T.
- Total : 62 350 € H.T.

N°DEC-2018-036-AG / Réalisation de 6 films : gestes de la chaussure. Scénographie du musée de la Chaussure : FIGURE-TOI PRODUCTIONS

Le 14 février 2018

Il est nécessaire de valoriser le savoir-faire des gestes de la chaussure dans le cadre du projet de refonte de la scénographie du musée de la Chaussure de Saint André de la Marche. Il a été passé commande, auprès de FIGURE-TOI PRODUCTIONS, de 6 films pour valoriser le savoir-faire des gestes de la chaussure, dans le cadre du projet de refonte de la scénographie du musée de la Chaussure de Saint André de la Marche, selon les modalités de réalisation suivantes :

DESCRIPTION	UNITES	TOTAL
Préparation documentation, écriture et temps de validation des scénarios, entretiens téléphoniques, calage des tournages		1 000 €
Tournage des 6 films ITWs et d'images d'illustration : 1 caméraman et 1 journaliste	4 jours	3 200 €
Matériel Boitiers Canon 5D + objectifs, trépied, micros, éclairage	4 jours	400 €
Montage et post production films version française récupération des archives, montage, habillage, mixage, corrections, sorties des fichiers (1 monteuse pour 2 jours par portraits)	12 jours	4 800 €
Sous-titrage (français) pour déficients auditifs rédaction des sous-titres pour les 6 films + intégration	3 jours	900 €
Sous-titrage Anglais et Allemand (soit 12 fichiers) intégration des sous-titres + sortie des 12 fichiers	6 jours	2 400 €
Frais déplacements Musée de la Chaussure Saint André de la Marche + usine ERAM Montjean sur Loire		270 €
Musiques 1 musique par film		420 €
Total H.T. pour 6 films		13 390 €
Total T.T.C. pour 6 films		16 068 €

N°DEC-2018-037-AG / Installation, location et enlèvement de 3 ensembles modulaires pour les services techniques municipaux

Le 20 février 2018

Il est nécessaire d'installer 3 ensembles modulaires suite à la réorganisation des services techniques municipaux, selon le principe suivant :

- Tranche ferme 1 : modulaire pour le secteur Ouest : « Saint Germain sur Moine »
- Tranche ferme 2 : modulaire pour le secteur Sud : « Torfou »
- Tranche ferme 3 : modulaire pour le secteur Est : « Saint André de la Marche »

Au vu de l'objet du marché et pour assurer une mise en concurrence des entreprises la plus large, la collectivité a décidé de lancer une consultation sous la forme de procédure adaptée avec publicité. Le prestataire retenu a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, le choix a été effectué en fonction de l'analyse des offres réalisée par le directeur des services techniques, suivant les critères de jugement indiqués dans le règlement de consultation,

Un marché public pour l'installation, la location et l'enlèvement de 3 ensembles modulaires pour les services techniques communaux a été signé avec l'entreprise PETIT LOCATION de Saint Léger des Bois -49170-, au prix de 195 188 € H.T.. Durée des locations :

- Tranche ferme 1 : modulaire pour le secteur Ouest : « Saint Germain sur Moine » : 32 mois
- Tranche ferme 2 : modulaire pour le secteur Sud : « Torfou » : 32 mois
- Tranche ferme 3 : modulaire pour le secteur Est : « Saint André de la Marche » : 24 mois

N°DEC-2018-038-AG / Analyses de l'eau résiduaire des stations d'épuration du Longeron, Saint Crespin sur Moine, Saint André de la Marche et Torfou : INOVALYS

Le 20 février 2018

Un marché public a été signé avec INOVALYS pour les analyses de l'eau résiduaire des stations d'épuration du Longeron, Saint Crespin sur Moine, Saint André de la Marche et Torfou, selon l'engagement annuel d'un montant de 9 148,80 € H.T., comprenant la décomposition des missions suivantes :

Dénomination	Prix unitaire en € H.T.	Quantité	Montant annuel en € H.T.
Analyses mensuelles (8 entrées et 8 sorties X 4 stations d'épuration)	76,42	64	4 890,88
Bilan trimestriel 4 entrées et 4 sorties X 4 stations d'épuration	103,21	32	3 302,72
Frais de déplacement dans le Maine-et-Loire (12 déplacements X 4 stations d'épuration)	19,90	48	955,20

Le paiement des prestations pourra se faire de manière échelonnée, au fur et à mesure de leur réalisation.

N°DEC-2018-039-AG / Vérification de l'installation électrique temporaire salle de sports Albert

Rabin Le Longeron APAVE**Le 20 février 2018**

Un contrat pour la vérification ponctuelle de l'installation électrique temporaire de la salle de sports Albert Rabin, pour la fête de la bière du Longeron, a été signé avec APAVE 25, rue de Mondement 49003 Cholet Cedex, pour un montant de prestation de 372 € T.T.C..

N°DEC-2018-040-AG / Contrat d'entretien des cloches de l'église du Longeron : GOUGEON**Le 22 février 2018**

Un contrat d'entretien a été signé avec GOUGEON 9bis, rue du Paradis, 37110 Villedômer, pour l'entretien annuel des cloches de l'église de la commune déléguée du Longeron, selon les caractéristiques principales suivantes :

- Matériel concerné : 4 appareils de mises en volée, 4 appareils de tintement, 1 horloge électronique et 2 cadrans de l'église ;
- Nature des prestations : visites périodiques d'entretien et de maintenance, à savoir une visite par an de révision complète, interventions pour dépannage sur demande (main-d'œuvre et déplacement), facturation en sus des pièces détachées remplacées pour les dépannages, sauf travaux nécessitant des prestations importantes qui feront l'objet d'un devis ;
- Montant de l'abonnement annuel d'entretien : 230 € H.T., révisable selon l'indice ICHTTS 1.

N°DEC-2018-041-AG / Avenant de transfert d'un contrat de location financière d'une installation téléphonique de l'Avresne, de la commune vers C.C.A.S.**Le 22 février 2018**

La résidence de l'Avresne n'est plus gérée par le budget de la commune nouvelle de Sèvremoine, mais par le C.C.A.S. de Sèvremoine, depuis le 1^{er} janvier 2018. Un avenant de transfert du contrat de location financière proposé par ORANGE LEASE, d'un E DIATONIS CE ET BIV, du NB00611 vers le ND09690 a été signé, pour transférer ce contrat de la commune de Sèvremoine, au profit du centre communal d'action sociale de la commune de Sèvremoine.

N°DEC-2018-042-AG / Fournitures de panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération et divers associés : NADIA SIGNALISATION**Le 27 février 2018**

Il est nécessaire d'adapter la signalisation des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération, à la création de la commune nouvelle Sèvremoine. Au vu de l'objet du marché et pour assurer une mise en concurrence des entreprises la plus large, la collectivité a décidé de lancer une consultation sous la forme de procédure adaptée, par lettre de consultation auprès de 5 fournisseurs. La société NADIA SIGNALISATION a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse et le choix a été effectué en fonction de l'analyse des offres réalisée par le service infrastructures, suivant les critères de jugement indiqués dans le règlement de consultation. Un marché public de fournitures a été signé avec NADIA SIGNALISATION de Cholet, pour la livraison de panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération, de mâts, de brides et boulonneries, ainsi que quelques panneaux associés, pour un montant total de 28 243,52 € H.T.

N°DEC-2018-043-AG / Extension de l'école primaire publique Les Peupliers Saint André de la Marche : diagnostic performance énergétique, attestation thermique à l'achèvement des travaux : APAVE**Le 1^{er} mars 2018**

Considérant l'achèvement prochain des travaux d'extension de l'école primaire publique Les Peupliers sur la commune déléguée de Saint André de la Marche, il était nécessaire 1° d'établir le diagnostic de performance énergétique, en vue d'évaluer la consommation d'énergie relevée ou estimée et l'impact de cette consommation sur les émissions de gaz à effet de serre, 2° d'établir l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique à l'achèvement des travaux de construction d'un bâtiment ou de parties nouvelles de bâtiments existants. Un contrat a été signé avec APAVE pour le diagnostic performance énergétique et l'attestation thermique à l'achèvement des travaux d'extension de l'école primaire publique Les Peupliers, de Saint André de la Marche, moyennant les coûts de prestations suivants :

- Diagnostic performance énergétique : 250 € H.T..
- Attestation thermique à l'achèvement des travaux : 350 € H.T. ;

N°DEC-2018-044-AG / Spectacle « Les Aventures de Toupti-Toupti »**Le 2 mars 2018**

Un contrat de cession de droits de représentation du spectacle « Les Aventures de Toupti-Toupti » a été signé avec l'association AGENCE FRANCE PROMOTION, suivant les clauses principales suivantes :

- Lieux : bibliothèque de la Renaudière et médiathèque de Saint Macaire ;
- Dates : mercredi 7 mars à 16 h. à la bibliothèque de la Renaudière, jeudi 8 mars 2018 à 11 h. à la médiathèque de Saint Macaire ;
- Prix : 940 € non assujettis à la T.V.A. Déplacement de 100 € à 120 € si voiture ou entre 70 € et 100 € si train (selon les horaires) + hébergement et repas à la charge de l'organisateur.

**N°DEC-2018-045-AG / Acquisition et contrat de maintenance parapheur électronique LIBRICIEL
Le 8 mars 2018**

Un marché public a été signé avec LIBRICIEL de Montpellier concernant les prestations suivantes :

Acquisition d'un parapheur électronique

	Quantité	Prix H.T.	Prix total H.T.	Prix total T.T.C.
Ouverture de service de 1 instance i-parapheur (prod) hébergée par LS, à distance. Forfait	1	300,00 €	300,00 €	360,00 €
Ouverture de service S ² low Hélios Forfait	1	Offert	0,00 €	0,00 €
Formation administration fonctionnelle i-parapheur, à distance 1,50 jours	1,50	700,00 €	1 050,00 €	1 260,00 €
Assistance au démarrage à distance Forfait	1	300,00 €	300,00 €	360,00 €

total mise en service initiale : 1 650 € soit 1 980 € T.T.C.

Contrat de maintenance

- Maintenance annuelle i-parapheur : 1 800 € H.T.
- Support téléphonique et Help-Desk annuels i-parapheur 550 € H.T.
- Hébergement annuel i-parapheur 1 350 € H.T.
- Maintenance et hébergement annuels S²LOW-OFFERT 0 € H.T.
- Support téléphonique et Help-Desk S²LOW 44 € H.T.
- Le contrat prend effet à partir du 1^{er} avril 2018 pour une période initiale d'un an, renouvelable 2 fois par reconduction tacite. La résiliation ne pourra se faire qu'en respectant un délai de préavis de 2 mois par lettre recommandée avec accusé de réception. La facturation se fait selon la durée définie ci-après, au prorata temporis pour les première et dernière périodes.

**N°DEC-2018-046-AG / Rénovation et extension de la mairie annexe du Longeron étude de sol :
ECR ENVIRONNEMENT
Le 8 mars 2018**

Vu les 7 articles du contrat d'étude géotechnique proposé par ECR ENVIRONNEMENT 5, rue des Clairières 44840 Les Sorinières, pour la rénovation et l'extension de la mairie annexe du Longeron, prévoyant le programme de reconnaissance, le rapport de synthèse et d'interprétation à rédiger, les délais de réalisation des prestations, les prestations à la charge du maître d'ouvrage, le montant de la prestation, les conditions de paiement et le délai de validité de l'offre, considérant qu'il est nécessaire de prévoir une étude de sols en vue de la rénovation et l'extension de la mairie annexe sur la commune déléguée du Longeron, considérant que cette étude a pour but de définir le type et les caractéristiques des fondations et dallage à envisager pour le projet, en fonction de la nature, de l'épaisseur et de la compacité des différents terrains rencontrés, un contrat d'étude géotechnique a été signé avec ECR ENVIRONNEMENT 5, rue des Clairières 44840 Les Sorinières, pour la rénovation et l'extension de la mairie annexe du Longeron, conformément au programme de reconnaissance suivant :

- 2 sondages de reconnaissance géologique à la tarière mécanique,
- 2 profils pressiométriques répartis dans les sondages précédents,
- 2 sondages au pénétromètre dynamique léger,
- 3 fouilles de reconnaissance des fondations existantes.

pour un montant total de 2 130 € H.T..

**N°DEC-2018-047-AG / Travaux de rénovation et extension du complexe sportif de Saint Germain sur Moine. Lot 6 menuiserie aluminium extérieure : BODY MENUISERIE avenant n°2
Le 8 mars 2018**

Un marché avait été signé avec BODY MENUISERIE pour le lot n°6 Menuiserie aluminium extérieure, concernant les travaux de rénovation et d'extension du complexe sportif de Saint Germain sur Moine. Un avenant n°2 à ce marché avec BODY MENUISERIE a pour objet la prise en compte de travaux correspondants à une moins-value pour la suppression de postes : main courante, paroi métallique entre volées d'un escalier et garde-corps extérieur.

Un avenant n°2 a été signé avec BODY MENUISERIE :

- Montant initial du marché : 83 759,46 € H.T.
- Montant de l'avenant n°1 : + 3 385,00 € H.T.

- Montant de l'avenant n° 2 : - 9 165,75 € H.T.
- Nouveau montant du marché : 77 978,71 € H.T.

L'opération globale « rénovation et extension du complexe sportif sur la commune de Saint Germain sur Moine » est diminuée de 0,02 %, après cet avenant n°2 au lot n°6.

N°DEC-2018-048-AG / Transfert de la régie de recettes des repas hors pension de la résidence autonomie de l'Avresne, du budget principal au C.C.A.S. de Sèvremoine

Le 8 mars 2018

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la résidence autonomie de l'Avresne n'est plus sous gestion du budget principal de la commune nouvelle de Sèvremoine, mais de son C.C.A.S.. A compter du 1^{er} janvier 2018, il a été mis fin au fonctionnement de la régie de recettes des repas hors pension de la résidence de l'Avresne, celle-ci étant transférée à compter du 1^{er} janvier 2018 au C.C.A.S.

N°DEC-2018-049-AG / Demande d'autorisation de construire, d'aménager : école Vivaldi à Tillières

Le 13 mars 2018

Une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public a été déposée pour le changement de destination de deux classes en périscolaire : création d'un bureau de 8,85 m², d'un office de 9,31 m² et d'un espace repos de 21,41 m², à l'école publique Vivaldi 27, rue du Commerce à Tillières, commune nouvelle de Sèvremoine.

N°DEC-2018-050-AG / Demande de déclaration préalable : rénovation de 2 garages 2, rue du Donjon à Montfaucon-Montigné Sèvremoine

Le 15 mars 2018

Une demande de déclaration préalable a été déposée pour l'aménagement de 2 garages, 2, rue du Donjon à Montfaucon-Montigné commune nouvelle de Sèvremoine.

N°DEC-2018-051-AG / Travaux d'extension de l'école primaire « Les Peupliers » à Saint André de la Marche Sèvremoine : prolongation de délais

Le 15 mars 2018

Les travaux relatifs à l'extension de l'école primaire « Les Peupliers » à Saint André de la Marche, Sèvremoine sont en cours de réalisation. La durée d'exécution initiale des marchés était de 10 mois, compris la période de préparation d'un mois et non compris une période de congés payés de 4 semaines, à compter de la réception de la notification par le titulaire. Un ordre de service de suspension et de reprise des travaux a été établi pour tous les lots avec arrêt des travaux les semaines 3 à 6 et reprise de ceux-ci semaine 7. Il convient de prendre en compte le temps de réalisation de travaux supplémentaires demandés par le maître d'ouvrage. Des avenants ont été signés avec les entreprises, pour tenir compte du nouveau terme de fin des travaux, fixé au 22 juin 2018.

N°DEC-2018-052-AG / Restaurant scolaire de Saint Crespin sur Moine : attestation thermique à l'achèvement des travaux, diagnostic performance énergétique : contrat APAVE

Le 15 mars 2018

Les travaux du restaurant scolaire de Saint Crespin sur Moine sont achevés. Il est nécessaire, premièrement, d'établir l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique à l'achèvement des travaux de construction d'un bâtiment ou de parties nouvelles de bâtiments existants et, deuxièmement, le diagnostic de performance énergétique, en vue d'évaluer la consommation d'énergie relevée ou estimée et l'impact de cette consommation sur les émissions de gaz à effet de serre. Un contrat a été signé avec APAVE pour l'attestation thermique à l'achèvement des travaux et le diagnostic performance énergétique du restaurant scolaire de Saint Crespin sur Moine, Sèvremoine, moyennant les coûts de prestations suivants :

- Attestation thermique à l'achèvement des travaux : 500 € H.T. ;
- Diagnostic performance énergétique : 250 € H.T..

N°DEC-2018-053-AG / Travaux de déconstruction et de désamiantage de bâtiments annexes à la mairie-annexe de la commune déléguée du Longeron

Le 20 mars 2018

Pour les travaux de déconstruction et de désamiantage de bâtiments annexes à la mairie-annexe de la commune déléguée du Longeron, la collectivité a décidé de lancer une consultation sous la forme de procédure adaptée avec publicité. L'entreprise Société des Terrassements Justeau de Louresse Rochemenier -49700- a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, son choix a été effectué en fonction de l'analyse des offres réalisée par l'équipe de maîtrise d'œuvre, suivant les critères de jugement indiqués dans le règlement de la consultation. Un marché public a été signé avec l'entreprise Société des Terrassements Justeau de Louresse Rochemenier -49700- au prix de 90 360 € H.T., pour

la déconstruction et le désamiantage de bâtiments annexes à la mairie annexe de la commune déléguée du Longeron, sur la commune nouvelle de Sèvremoine.

N°DEC-2018-054-AG / Assurances construction pour les travaux de rénovation et d'extension du complexe sportif, sur la commune déléguée de Saint Germain sur Moine

Le 20 mars 2018

Au vu de l'objet du marché et pour assurer une mise en concurrence des entreprises la plus large, la collectivité a décidé de lancer une consultation sous la forme de procédure adaptée avec publicité. Le projet de marché est décomposé comme suit :

- Tranche ferme : dommage ouvrage, dommages immatériels consécutifs, dommages aux existants, bon fonctionnement des éléments d'équipement et tassement,
- Tranche optionnelle : garantie tous risques chantier.

Le groupement Verspieren/MAF a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse et le choix a été effectué en fonction de l'analyse des offres réalisée conjointement par le responsable du service assurances et la responsable du service commande publique, suivant les critères de jugement indiqués dans le règlement de consultation. Un marché public peut être signé avec le groupement formé par Verspieren de Wasquehal -59290- et la Mutuelle des Architectes Français de Paris -75856- pour les garanties prévues en tranche ferme uniquement, à l'exclusion de la garantie Tassement, au prix de 16 667,62 € H.T..

Concessions cimetières

Date de la décision	Maire ayant accordé la concession	N° de la concession	Demandeur	Sépulture de	Durée de la concession	Début de la concession	Nature de la concession	Prix de la concession
30 janvier 2018	Tillières	1/2018	Joël Bourget	Famille Bourget-Durand	50 ans	20 janvier 2018	Renouvellement	400 €
6 février 2018	Le Longeron	1/2018	Michel Fillaudeau	Julienne Fillaudeau née Mérand	30 ans	30 janvier 2018	Concession nouvelle	100 €
13 février 2018	Saint Macaire en Mauges	8/18	René Batard	René Batard			Reprise de concession	A titre gracieux

Déclarations d'intention d'aliéner

La commune de Sèvremoine a décidé de renoncer à exercer son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

N°DECISION	Commune déléguée	N° voirie	Rue	Section	N° parcelles	Date décision
2018018	ST GERMAIN	4	Rochetière (rue de la)	D	3255	06/03/2018
2018020	ST MACAIRE	13	Fontaine (rue de la)	AC	71	29/01/2018
2018032	ST ANDRE	8, 10, 12	Calvaire (rue du)	AB	143, 144, 328p	19/02/2018
2018033	MONTFAUCON	6	Raimbaudière (La)	C	878	19/02/2018
2018034	MONTFAUCON	6	Raimbaudière (La)	C	819	19/02/2018
2018035	ST ANDRE	5	Paul (impasse St Paul)	AE	16p, 107p, 17p	19/02/2018
2018036	ST MACAIRE	3	Bouleaues (allée des)	AK	251, 475	19/02/2018
2018037	ST GERMAIN	7	Pêcheurs (rue des martins)	D	2589	19/02/2018
2018038	ST GERMAIN	10	Colibris (impasse des)	D	3246	19/02/2018
2018039	ST CRESPIEN	1	Combrailles (chemin des)	B et C	1830 et 3691	19/02/2018
2018040	ST ANDRE	7	Fournier (rue marie)	AA	163	19/02/2018
2018041	LE LONGERON	6	Fontaine des prés (rue de la)	AA	47	19/02/2018
2018042	ROUSSAY	12	Acacias (rue des)	A	1209	19/02/2018
2018043	TILLIERES	9	Moulins (rue des)	A	1975p	27/02/2018
2018044	ST GERMAIN		Hardy (rue du bourg)	D	1680	27/02/2018
2018046	ROUSSAY	12	Fontaine (rue de la)	A	1395, 1523, 1526	27/02/2018
2018047	ST GERMAIN	7	Linne (impasse Charles de)	C	592	27/02/2018
2018048	TORFOU		Bouvier (rue du Lt)	AB	61	27/02/2018
2018049	TORFOU		Bourg	AB	596	27/02/2018
2018050	TORFOU	2	Bouvier (rue du Lt)	AB	68, 470	27/02/2018
2018051	ST GERMAIN		Val de Moine Ouest (PA)	ZH	275	27/02/2018
2018052	TILLIERES		Or (rue de la boule d')	D	642	27/02/2018
2018053	TILLIERES	8	Douet (rue du)	A	1024, 1025, 1026, 1030, 2825, 2827	27/02/2018
2018054	ST MACAIRE	11	Tassigny (rue du Ml de Lattre de)	AH	105	28/02/2018
2018055	ST MACAIRE	40	Louis (rue Saint)	AD	298, 389	28/02/2018
2018056	ST MACAIRE		Ville (La)	AB	368	28/02/2018

2018057	ST MACAIRE		Ville (La)	AB	372	28/02/2018
2018058	ST GERMAIN	6	Clairière (rue de la)	E	1750	28/02/2018
2018059	MONTFAUCON	10	Acacias (rue des)	B	1172, 1175	06/03/2018
2018060	ST ANDRE	1	Marchetons (allées des)	A	2932	06/03/2018
2018061	ST MACAIRE		Béduaudière (La)	B	459, 697	06/03/2018
2018062	ST ANDRE	9	Orbrie (rue de l')	AA	420	07/03/2018
2018063	TORFOU	1	Griffon (rue)	AB	312, 652	07/03/2018